

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 119

Séance tenue le 8 avril 2003, à 19 h 30
Le Dauphin
600, boulevard Saint-Joseph
Drummondville

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 8 AVRIL 2003	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX	
BENOÎT GINGRAS, ALAIN POIRIER	2
FÉDÉRATION DE L'UPA DU CENTRE-DU-QUÉBEC	
DENIS BÉLIVEAU, JACQUES CORRIVEAU, STÉPHANE DOUCET	23
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS DU CENTRE-DU-QUÉBEC	
ANDRÉ A. FORCIER, YVAN FRÉCHETTE, STÉPHANE GAGNON, JEAN-GUY VINCENT	31
REPRISE DE LA SÉANCE	38
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC	
JEAN-LOUIS BELISLE, DENISE GENDRON, PAUL-YVON JULIEN, ÉRIC PERREAULT	38
COMITÉ DES CITOYENS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MASKOUTAIN	
ANNICK CORBEIL, JACQUES FOURNIER, GÉRALD MONTPETIT, JEAN NADEAU	47
FÉDÉRATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU QUÉBEC	
MARC CHAMPAGNE, EMMANUEL DESTRIJKER, JEAN-PHILIPPE DESCHÊNES-GILBERT	59

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonsoir! Et bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

Je me présente, Louise Boucher. Je préside cette commission d'enquête et d'audiences publiques et je suis accompagnée de mes trois collègues, les commissaires André Beauchamp, 10 Alfred Marquis et Mario Dumais.

Ce soir, nous avons à l'horaire six présentations. La première présentation sera d'une durée d'une heure, les suivantes prendront chacune une demi-heure. Je rappelle aux participants que le temps qui leur est accordé comprend, bien sûr, le temps que la Commission compte se 15 réserver pour échanger avec vous. Alors, on demande à ceux qui ont un temps total d'une demi-heure de faire leur présentation le plus possible à l'intérieur d'une quinzaine de minutes, pour nous permettre de pouvoir échanger avec vous durant les 15 minutes qui suivent.

Quant à la présentation du ministère de la Santé et des Services sociaux, en tout cas, 20 pourvu qu'on ait un 15-20 minutes d'échange, ce serait bien.

Par ailleurs, je tiens à informer les citoyens présents dans la salle qu'il y a un droit de rectification qui est permis et, en fin de séance, on appelle les gens qui se sont inscrits préalablement au registre à cette fin. Ce droit de rectification, c'est le moment qui est accordé aux 25 citoyens pour corriger des faits qui seraient mentionnés par un participant et qui, selon le citoyen, seraient inexacts. Donc, ils profitent de ce droit pour corriger le fait. Et, bien sûr, les participants qui voient l'information fournie corrigée ont le droit de rectifier à nouveau mais, cette fois-ci, par écrit auprès du secrétariat de la Commission.

30 Alors, s'il advenait que vous ayez des faits à corriger, il faut s'inscrire au registre à l'arrière de la salle et ce n'est pas un droit qui vous est donné ou accordé pour venir contre-argumenter l'opinion des participants, mais bien pour corriger des faits.

Par ailleurs, je vous informe que c'est ce soir que la Commission termine ses travaux à 35 Drummondville. Demain, elle se déplacera sur Sainte-Anne-de-La Pocatière où nous aurons cinq séances, soit deux demain, en après-midi et en soirée, et trois jeudi, le matin, l'après-midi et le soir. Et, nous serons vendredi à Sainte-Marie en après-midi et en soirée.

40 Et, nous poursuivrons la semaine prochaine à compter de mardi à raison de deux séances par jour, en après-midi et en soirée, toujours à Sainte-Marie. La Commission termine la consultation publique jeudi le 17 avril, après quoi, nous nous retirons afin de rédiger le rapport que nous devons déposer au ministre de l'Environnement le 15 septembre.

45 Je veux également informer les citoyens qui auraient l'intention de déposer un mémoire à la Commission, sans le présenter, qu'ils ont jusqu'au 15 mai pour le faire. Alors, il s'agit de transmettre votre mémoire au secrétariat de la Commission.

50 Sans plus tarder, j'inviterais nos premiers participants, le docteur Alain Poirier et le docteur Benoît Gingras, du ministère de la Santé et des Services sociaux, à nous exposer leur point de vue sur le dossier de la production porcine au Québec.

M. ALAIN POIRIER :

55 Merci beaucoup, madame la présidente, messieurs les commissaires! Comme vous venez de le mentionner, je suis accompagné du docteur Benoît Gingras, qui est aussi expert de l'Institut national de la santé publique, qui a travaillé avec de nombreux collègues du réseau qui ont eu l'occasion de vous rencontrer dans d'autres étapes de la Commission pour parler de différents aspects de la santé, dans son sens large, incluant non pas seulement les risques directs sur la toxicologie, mais sur d'autres impacts qui sont importants dans la compréhension de la santé d'un individu, notamment des impacts sociaux, psychosociaux, donc d'autres éléments importants pour le mandat de votre Commission sur le développement durable.

60 Donc, docteur Gingras, avec d'autres experts, ont eu l'occasion de vous présenter et d'appuyer la Direction nationale de la santé publique dont je suis le directeur pour cette présentation.

65 Nous n'avons pas d'outil Power Point. Vous avez reçu le mémoire dans lequel il y a différentes recommandations. On va prendre sûrement autour de 15-20 minutes seulement pour revoir les principaux éléments, mettre un peu d'emphase sur les recommandations et, après, tout le reste du temps, on sera disponible pour répondre à vos questions.

70 Je suis directeur national depuis deux mois. Je connais quand même un peu le dossier dans ma vie antérieure à l'Institut national et comme conseiller au ministère de l'Environnement. Donc, je vais sûrement être capable de répondre à une partie de vos questions, mais comme je suis appuyé par l'expert de la question, je vais lui passer le *bucket*, si vous me permettez l'expression, à plusieurs éléments pour compléter et enrichir mes réponses.

75 Ce qu'on tenait donc à vous dire, c'est bien sûr que l'agriculture, comme d'autres secteurs de notre économie, constitue au Québec un secteur très important des activités économiques et contribue de façon importante à la vitalité du milieu rural.

80 Il y a cependant, et vous le savez, on a eu l'occasion de le dire précédemment, certaines activités agricoles qui sont des sources reconnues de contamination au niveau des écosystèmes, ce qui nous préoccupe beaucoup.

85 Alors, de par son mandat de protection de la santé publique, le réseau a été amené à se pencher à quelques reprises sur les risques de la pollution d'origine agricole, sur les risques qu'elle peut représenter pour la santé de la population.

90 Depuis quelques années, donc, le réseau, docteur Gingras et d'autres collègues ont été
fréquemment sollicités pour s'impliquer régionalement face à des problématiques qui relèvent de la
production porcine. En l'année 2000, vous vous souviendrez pour la plupart d'entre vous que le
Comité de santé environnementale du conseil des directeurs de santé publique — le conseil des
directeurs étant le conseil des directeurs régionaux de santé publique — avait produit pour le
95 ministère de la Santé un rapport qui faisait une estimation, donc état de l'estimation des risques
sur la santé, qui étaient associés aux activités de production animale dans le sens plus large que
seulement porcin au Québec.

100 Plusieurs intervenants de santé publique ont, dans vos récentes étapes, participé à la
première partie des audiences de la Commission du BAPE sur le développement durable de la
production porcine, de façon à transmettre à la Commission et aux participants les meilleures
informations disponibles. On voudrait en avoir plus, on voudrait être plus clair, plus précis — vous
aurez sûrement l'occasion de nous requestionner là-dessus — mais les meilleures informations
105 disponibles sur les risques sur la santé associés aux contaminants de l'eau et de l'air issus des
activités de production animale et porcine, alors dans le mémoire qu'on vous a déposé, on fait
une mise à jour de ces informations sur ces risques.

110 Des collègues, dans les autres étapes de la Commission, on a eu l'occasion de souligner
que ce n'est pas facile d'estimer la part du risque qu'on peut attribuer très spécifiquement à la
production porcine, comparativement à l'ensemble des productions animales.

115 Cependant, nous sommes d'avis que le modèle de développement accéléré de cette
production, malgré le problème de surplus de fumier qui existe déjà, malgré les nombreuses
plaintes reçues de citoyens, malgré aussi le fait que les sites d'élevage concentrés et la gestion
très majoritairement liquide des fumiers émettent des émissions dans l'air qui peuvent entraîner
des effets sur la santé — qu'on décrit dans le mémoire — et à cause des impacts
environnementaux, dont l'épandage d'engrais et d'herbicides qui sont reliés, eux, à la production
de maïs, elle-même production étroitement associée à la production porcine, à cause aussi du
déboisement rural dû aux besoins de nouvelles surfaces d'épandage, les effets psychosociaux et
120 les répercussions négatives qu'ont entraînés plusieurs projets dans différentes régions,
répercussions parfois appréhendées sur le développement des communautés rurales, tous ces
éléments font en sorte que les activités de production porcine doivent faire l'objet d'un
encadrement plus strict. C'est ce qu'on va voir plus en détail dans nos recommandations.

125 Nous suggérons que ces mesures d'encadrement prennent compte donc de façon
particulière la menace pour la viabilité des fermes porcines de type familial. Nous souhaitons que
notre mémoire et les recommandations qui l'accompagnent enrichissent votre réflexion et la
réflexion générale sur le développement de l'agriculture durable au Québec, et puissent vous
éclairer dans votre proposition au gouvernement d'un cadre pour ce développement, tel qu'il est
130 écrit dans votre mandat, qui tient compte des aspects économiques, sociaux, environnementaux
et, comme directeur national de la santé publique, je me permets de rajouter aussi de tenir
compte aussi des aspects de santé publique. Vous comprenez que c'est un point important.

135 Alors, les recommandations qu'on retrouve à la fin de notre mémoire, il y a plusieurs retours, comme je le disais, sur des informations de type scientifique, les meilleures disponibles. Ce ne sont pas des réponses absolues, mais celles que les collègues et autres ont pu retrouver dans la littérature scientifique.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

140 Madame la présidente, messieurs les commissaires, voilà, ces recommandations et les considérants résumant différents points de vue, ce que vous avez déjà entendu dans les mises à jour à l'intérieur du mémoire lui-même. On est prêt à prendre vos questions.

145 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, docteur Poirier. J'aimerais, dans un premier temps, que vous établissiez clairement la différence que vous faites entre la précaution et la prévention.

150 **M. ALAIN POIRIER :**

155 La prévention est un concept connu depuis fort longtemps. *Mieux vaut prévenir que guérir*, tout le monde connaît ça. Il s'agit de, face à un risque bien connu, bien mesuré, de dire: nous devrions éviter ce risque. Donc, de travailler sur un risque déterminé, une cause, avant un problème de santé. Un exemple classique serait sûrement le tabagisme. Un risque bien démontré que seules les industries tabagiques osent contester, mais que pour tout le monde, il n'y a plus aucun doute, voilà un risque connu. La prévention vient donc nous dire comment réduire le risque en amont.

160 Avant de passer à la précaution, je vous parlerais de la promotion. Par exemple, il y a des éléments de promotion, des éléments de qualité de vie qui contribuent, qui sont moins dirigés vers un risque spécifique, mais qui sont des facteurs pour améliorer des déterminants de la santé. L'emploi, par exemple, faire la promotion de l'emploi, l'éducation des jeunes, sont des déterminants non pas spécifiquement reliés à un problème de santé mais qu'on associe à toute
165 une série de panoplie d'événements.

170 Quand on parle de précaution, évidemment, là, on rentre dans un domaine où les risques sont moins clairement démontrés, mais à toutes sortes d'égards sont considérés potentiellement, parfois sont mal mesurés, mal quantifiés, mais sont dans des domaines où on considère qu'il y a suffisamment d'informations ou suffisamment de risques, eu égard à l'intervention qu'on veut faire, eu égard à la production qu'on veut introduire pour justifier de prendre des mesures.

175 Donc, de ne pas attendre la confirmation hors de tout doute raisonnable qu'il existe un risque, c'est une certaine façon de renverser le fardeau de la preuve, parce qu'on a des informations suffisantes de penser qu'il y a un risque, même si on n'arrive pas à bien le mesurer parfaitement, comme dans un contexte de prévention où on dit: «Face à tel risque, on connaît très bien les interventions. Voici ce qu'on recommande.»

180 Le principe de précaution, lui, intervient et a eu sa popularité dans les dernières années,
a toutes sortes de définitions, mais a pris sa popularité à partir du moment où on considère qu'il y
a suffisamment d'informations pour qu'on prenne garde. Donc, qui nous fait intervenir avant
même que tout soit démontré et qu'on ait, par exemple dans ce cas-ci, des épidémies clairement
185 établies ou des cancers clairement associés à un tel type de production. S'il y a suffisamment
d'informations, le principe de précaution est là.

Docteur Gingras, est-ce que vous voulez compléter?

M. BENOÎT GINGRAS :

190 Non. Je pense que la réponse me semble tout à fait complète.

LA PRÉSIDENTE :

195 Ça va? Alors, on a pu lire dans le mémoire qu'il y a des études qui ont été faites,
notamment aux États-Unis, et qui ne démontrent pas avec certitude — enfin, vous me corrigerez
si je vous interprète mal — mais qui ne démontrent pas avec certitude qu'il y a un lien de cause à
effet entre la production animale ou la présence de porcherie dans le milieu et des effets sur la
santé des gens. Elles ne le démontrent pas...

200 **M. ALAIN POIRIER :**
Hors de tout doute raisonnable.

205 **LA PRÉSIDENTE :**

... hors de tout doute. Donc, dans l'esprit de la plupart des gens, particulièrement les producteurs agricoles, le fait qu'on n'ait pas une association évidente entre la production animale et l'impact que cela peut avoir sur la santé, leur fait dire: «Bien, écoutez, il n'y a pas de problème avec ça.» Et je ne veux pas enlever une question qui va peut-être revenir plus tard, mais on a entendu, même la semaine dernière, du président de l'UPA, à une question de mon collègue monsieur Beauchamp, qui disait: «C'est étonnant. Dans votre mémoire, vous ne parlez pas du tout de la santé. Comment se fait-il?» Et il a répondu: «Bien, il n'y en a pas de problème de santé.»

215

Alors, donc, comment peut-on arriver dans une situation comme celle-là à recommander, dans le fond, la poursuite du moratoire sur la production porcine? C'est un peu ça.

220 **M. ALAIN POIRIER :**

220

Je vais vous donner un autre type d'exemple. Nous avons des milliers de produits chimiques dans notre environnement depuis qu'ils ont été introduits. En fait, il y en a des milliers chaque année qui sont introduits. Chacun d'entre eux pris individuellement peut respecter les normes pour lesquelles on peut dire: «Il n'y a pas de problème.» Cependant, on sait très bien que par groupe d'âge, la mortalité par cancer — je dis par groupe d'âge, c'est très important — pas seulement parce que la population vieillit en moyenne, mais on a eu une grande augmentation des cancers depuis le début du siècle.

225

Si vous me demandez lequel de ces contaminants-là très spécifiquement nous devons bannir ou interdire, je suis obligé de vous dire qu'à cause de la synergie de plusieurs effets, à cause de plusieurs problèmes, il y a eu une augmentation. Or, on n'arrive pas à le nommer exactement.

230

Je vais vous donner un autre exemple encore plus simple qui crée des difficultés, quand on vous dit qu'on vous donne les meilleures mesures à partir de toute une série d'études. C'est bien démontré que le tabac — je reprends l'exemple de tout à l'heure — cause le cancer. 1 personne sur 10 qui fume va faire un cancer. Mais ça en fait quand même 9 sur 10 — je parle du cancer du poumon, parce que c'est beaucoup plus — ça en fait quand même 9 sur 10 qui ne feront jamais de cancer du poumon. Pourtant, ils ont fumé. Or, il n'y a personne qui doute qu'à 1 sur 10, c'est beaucoup plus élevé qu'à 1 sur 100. Il y a une augmentation du risque.

235

240

Mais je ne peux pas, moi, comme médecin, face à un patient qui aurait un cancer, je ne peux même pas lui dire: «C'est parce que tu as fumé toute ta vie» puisque 9 sur 10 ne le feront pas. Et, il y a quand même des cancers chez des gens qui ne fument pas. C'est toute cette question de risque qui nous empêche de le nommer. Et, ça, c'est pour le risque le plus connu sur la planète et le plus évident, et celui qui cause le plus de décès évitables.

245

Alors, quand on a toute une série de risques qui sont décrits ici, que ça soit le phosphore, les pesticides, que ça soit les pathogènes, les microbiens, bon, les bactéries évidemment,

250 certains virus, certains parasites, tous ces éléments-là, le fait que ces produits-là sont utilisés
pour la production de maïs, le fait qu'on n'a pas vraiment de connaissance sur nos puits, sur
l'écosystème qui l'accueille, toute cette accumulation d'éléments-là, ce que ça nous fait dire, c'est
qu'il doit y avoir un moratoire, non pas *ad vitam aeternam* mais sûrement pour accueillir -- la
255 première proposition, ce n'est pas de dire: «Il n'y a plus de développement», mais c'est qu'il y a
plusieurs éléments dont il faut tenir compte.

Par exemple, un de ceux qu'on a mentionnés: une meilleure connaissance des
écosystèmes qui accueillent, même dans les régions qui ne sont pas actuellement en surplus,
tous les milieux, à cause des sols, à cause de toutes sortes d'impacts, l'écologie elle-même,
260 tous ne peuvent pas accueillir la même charge de lisier.

Donc, ça, il y a plusieurs éléments qui sont inconnus actuellement, qui dans notre
connaissance des écosystèmes et de l'environnement, qui doivent être pris en compte.

265 Donc, ça nous fait dire qu'une fois qu'on a intégré toutes ces connaissances et tous les
autres mémoires, toutes les choses que vous avez entendues ici, on recommande donc au
gouvernement de, au moins, attendre les recommandations de votre Commission avant de
décider s'il faut, dans les régions en surplus et les autres régions, lever le moratoire.

270 Pourquoi? Parce qu'il y a des éléments de l'encadrement qu'on propose de modifier. On
ne dit pas de tout arrêter. Mais on dit qu'il y a des éléments de connaissance qu'il faut mettre en
place dans un vrai développement durable, entre autres, impliquant, même s'il n'y avait pas de
toxicité démontrée -- ce n'est pas ce qu'on dit, on pense qu'il y en a, qu'il y a des éléments de
risques pour lesquels il faut être précautionneux -- même s'il n'y en avait pas, on dit, il y a
275 sûrement assez d'inquiétudes et de problèmes de créés dans diverses communautés -- on en a vu
dans toutes les régions, les directeurs de santé publique de toutes les régions de la production --
pour dire qu'il y a des mécanismes à mettre en place pour avoir un meilleur partage de
l'information, une meilleure participation des citoyens sur les autres déterminants de la santé, qui
ne sont pas toxicologiques ou bactériologiques, mais les autres déterminants, ceux de cohésion
280 sociale, d'occupation du territoire, que d'autres spécialistes sont venus vous parler, mais qui sont
des déterminants importants de la santé pris dans son sens large. Pas juste la santé sur les
risques et les toxiques, mais sur les autres déterminants.

285 Donc, tous ces éléments-là nous amènent à dire à la Commission de recommander de ne
pas lever tout de suite le moratoire, parce qu'il y a beaucoup de ces éléments-là qui doivent être
pris en compte de votre recommandation et par le ministère de l'Environnement avant de
permettre du développement.

M. BENOÎT GINGRAS :

290 Juste pour compléter, puis ça va être court parce que la réponse était, je pense,
complète...

M. ALAIN POIRIER :

295

Trop longue.

M. BENOÎT GINGRAS :

300

Non, pas du tout. Effectivement, je pense que ce n'est pas toujours facile de comprendre la notion de risque qui est différente du fait de compter des morts qui sont la conséquence d'une activité. Et, d'autant plus difficile à comprendre et à accepter qu'on fait, par exemple, nous-mêmes, où les personnes concernées par les activités se voient restreindre certaines activités et on le comprend très bien.

305

Les rapports que vous évoquiez se sont développés relativement récemment. C'est-à-dire, il y a eu quelques études, plusieurs groupes d'experts aussi qui se sont réunis pour échanger là-dessus, des experts du milieu de l'agriculture en plus du milieu de la santé. C'était vraiment des groupes multipartites et qui en sont arrivés à la conclusion que, oui, selon eux aussi il existe des risques. Donc, ils sont arrivés aux mêmes conclusions que nous. Nous, on l'avait mentionné en 2000. Ils sont venus comme conforter cette position-là en reconnaissant que, bon, il y a toutes sortes de faiblesses aux études qui ont été tenues, mais qu'il y avait assez d'éléments pour considérer qu'il peut y avoir des risques.

310

315

Mais à notre échelle, ici au Québec, ce qu'on a présenté lors de la première partie des audiences et dans le mémoire, c'est que, selon nous, à cause de l'existence de risque là, il y a toutes sortes de conditions qu'il faut revoir. De conditions avant de poursuivre le développement tel qu'il se faisait, en ce qui concerne les risques à la santé physique, risques à la santé psychologique, en ce qui concerne l'acceptation par les gens en milieu rural aussi du développement tel qu'il est; en tout cas, qui est peut-être particulièrement associé à la production porcine.

320

325

Alors, dans ces conditions-là, on pense qu'il y a beaucoup de choses à revoir et réfléchir, et particulièrement après ou à la lumière des conclusions et des recommandations de la Commission. On peut présumer que ça va prendre un certain temps, même après le dépôt du rapport de la Commission, avant de pouvoir en discuter et d'arriver, souhaitons-le, à des consensus. Et, c'est dans ce sens-là que même dans les secteurs où la production n'est pas intense actuellement, on craint que, bien sûr, après un moratoire dans les secteurs où il y a... parce que là, l'arrêt temporaire va être levé avant, quand même prochainement, en 2003, et on pense que ça serait prématuré et qu'on n'aurait pas le temps de réfléchir à l'ensemble de la situation.

330

LA PRÉSIDENTE :

335

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

340 Merci, madame la présidente. Sur le même thème, toujours sur cet élément-là de votre première recommandation, au fond, ça se lit:

345 *«Prolonger les dispositions du REA quant au développement des productions animales, jusqu'à ce que de nouvelles mesures de gestion respectueuses de la protection de l'environnement et de la santé soient adoptées, notamment à la lumière...».*

350 On peut facilement entrevoir vos préoccupations par rapport à la santé, mais quand vous dites: *«... des nouvelles mesures de gestion respectueuses de la protection de l'environnement...»*, étant donné que le gouvernement vient tout juste d'adopter un nouveau Règlement sur les exploitations agricoles, dont le but est d'assurer une gestion des déjections respectueuse de l'environnement et, d'autre part, on entend les gens du monde agricole dire: *«Les règlements changent, les règlements changent, les règlements changent»*, compte tenu qu'il y en a un nouveau qui vient tout juste d'être mis en place et qu'on peut difficilement poser un diagnostic de dire: *«Il n'est pas encore adéquat»*, comment doit-on comprendre cet élément-là?

355 Est-ce qu'il vous apparaît d'une manière évidente qu'il y a des éléments de la nouvelle politique de gestion de la protection de l'environnement qui ne sont pas adéquats?

M. BENOÎT GINGRAS :

360 Effectivement, on reconnaît que le milieu agricole se fait brasser depuis quelques années et que c'est extrêmement difficile pour eux. On reconnaît aussi qu'il y a eu énormément, on pense, et on l'a reconnu dans le mémoire et dans les rapports avant, qu'il y a eu quand même une amélioration substantielle de l'encadrement des activités de production porcine en ce qui concerne la protection de l'environnement.

365 Ce qu'on dit, c'est qu'il y aurait, compte tenu du caractère peut-être accéléré des quelques dernières années de la production porcine, en dépit de ces règlements-là, de l'accentuation de la charge des surplus, ce qu'on appelle communément les surplus, mais en tout cas des charges de fertilisants dans des régions qui étaient déjà aux prises avec des surplus importants, malgré donc la réglementation, on pense qu'à ce moment-là, pour particulièrement ces secteurs-là, l'encadrement, compte tenu de l'accélération de la production, n'était peut-être pas et sans doute pas, selon nous, suffisant pour réduire le risque qu'on a évoqué.

375 Et, je reconnais avec vous que ça aurait peut-être été préférable de rajouter *plus respectueuses*, parce qu'on a vraiment amélioré l'encadrement ou l'ensemble des dispositions qui encadrent les activités de production animale. Mais, bon, en ce qui concerne, par exemple, la production de maïs, on l'a souligné, en soi, ce n'est pas une production qui amène nécessairement des contaminants, mais, bon, le type de culture peut favoriser, on sait, plus d'érosion. L'usage d'herbicides nouveaux dont la toxicité est plus ou moins connue, on sait qu'on en mesure dans les cours d'eau, même s'ils sont utilisés à des concentrations relativement faibles, etc.

385 Donc, selon nous, il y a des dispositions à revoir et peut-être à améliorer de ce côté-là. Mais on a souligné aussi, on pense qu'il y a peut-être des effets pervers à toutes ces mesures-là, pour ce qui est de la vitalité et de la viabilité de certaines fermes et qu'il faudra en tenir compte.

LA PRÉSIDENTE :

390 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

395 J'aimerais, avec vous, faire un bref survol juste pour voir, qu'on identifie bien les risques dont on parle, d'en parler concrètement. Ce que j'ai identifié chez vous, au fond, vous nous dites, et ça, on l'a eu très fréquemment, les gens disent, finalement, la pollution, on n'est pas capable de distinguer dans la pollution ce qui vient de l'agriculture de ce qui vient des autres sources. Puis dans l'agriculture, ce qui vient du porc, ce qui vient des autres sources.

400 Vous faites une affirmation globale, à savoir qu'il y a là un poids et vous faites l'analyse à différents niveaux, parce que vous l'analysez à la fois pour des charges, pour des fertilisants, des engrais, etc., donc, vous faites une analyse fort fouillée et, finalement, vous nous dites: «Le risque, il est à la fois sur l'eau de surface, il est sur l'eau de surface notamment pour les gens qui ont des contacts avec l'eau. Il est sur l'eau de surface aussi parce qu'on le retrouve dans l'eau potable. Il est dans l'eau souterraine parce qu'on a une série d'observations insuffisamment documentées, mais on en a déjà un certain nombre pour s'apercevoir qu'il est dans l'eau de surface et qu'il revient ensuite dans l'eau potable.»

410 Ensuite, vous le dites à propos notamment de l'air, sur l'air, là vous citez de la littérature plus récente. Au fond, vous prenez les différents chemins possibles de risques et, finalement, votre conclusion, c'est que, oui, il y a un risque de la production porcine, c'est-à-dire la manière dont on fait la production porcine actuellement, dont on la gère. Il y a un certain nombre de polluants qui vont dans l'environnement, qui s'ajoutent à d'autres, dont on ne distingue pas bien nécessairement la part spécifique de chacun, mais l'ensemble contribue à une situation qui est à risque pour la santé humaine et, en tant que responsables de la santé, vous dites: «Il y a là quelque chose, un signal d'alerte qu'il faut donner.»

420 Est-ce que je comprends correctement le type d'argumentation que vous faites? Indépendamment de la dimension sociale, parce que je reviendrai après. Au plan juste physique ou physico-chimique.

M. ALAIN POIRIER :

 On aurait pu écrire cela, puis ça aurait été moins long probablement, notre mémoire.

425 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

430 Quand on parle de risque maintenant, je ne me rappelle plus les anciennes catégories, mais on dit de temps en temps: «Le risque est plausible. Le risque est possible. Le risque est démontré.» Où est-ce qu'on se situe dans le niveau d'évidence pour vous autres qui êtes des scientifiques qui travaillez dans ça?

M. ALAIN POIRIER :

435 Les références, les termes que vous utilisez réfèrent à des quantifications, des estimations. Or, on n'arrive pas vraiment à le quantifier 1 sur 1 000 ou 1 sur 10 000. Si on avait pu, on l'aurait mis. Ce qu'on arrive à faire, pour arriver à faire ce genre de catégorisation, il faut avoir une bonne relation qu'on appelle dose à effet. À quelle dose on obtient tel effet? Et, après ça, il faut mesurer la dose précise. Il faut savoir l'exposition pour dire: «Voilà le risque. Il est 1 sur...» quand on peut le quantifier. Donc, on n'a pas ça dans ce cas-ci.

440 C'est des démonstrations qu'il y a des épidémies associées, il y a des contaminants dont on sait qui causent ceci ou cela, pour lesquels on n'a pas de mesure. Donc on a rarement l'exposition précise.

445 On sait qu'il y a des associations générales entre la contamination des puits et les exploitations. Donc, dans différents domaines, on est de l'ordre de dire qu'il y a un risque, probablement qu'on pourrait utiliser le mot *potentiel*. Mais les autres termes que vous avez utilisés font référence à une quantification du risque, me semble-t-il. Et, ça, on ne l'a pas dans notre mémoire.

450

M. BENOÎT GINGRAS :

Essentiellement, la notion de risque est une probabilité. Probabilité réfère à un chiffre mathématique. On l'a bien précisé, on a insisté pour dire qu'on n'est pas en mesure —
455 principalement ce que le docteur Poirier a mentionné — d'évaluer l'exposition.

Par exemple, il y a des études sur les nitrates qui concluent qu'à telle concentration, il y a un risque, par exemple, de méthémoglobinémie chez les enfants qui seraient alimentés ou boiraient cette eau-là. Et, à cause de la toxicité qu'on connaît de l'élément, on est en mesure de
460 dire, bon, avec certains facteurs de sécurité, si l'eau dépasse telle concentration, il y un risque de tant pour 1 000. Et pour nous, c'est un risque trop élevé. Donc, on baisse un peu la concentration. Donc, on manipule des chiffres, à ce moment-là.

Pourquoi? Parce que c'est sur une base théorique. On serait en mesure d'évaluer
465 l'exposition, on va dire, un nourrisson de 6 mois et moins boit telle quantité d'eau dans une journée, si l'eau contient tant de milligrammes au litre de nitrates, bon, etc. On ne peut pas le faire actuellement.

D'abord, on ne connaît pas l'exposition, qui est exposé aux nitrates, qui est exposé aux
470 pathogènes, puis les pathogènes dans l'eau des réseaux, généralement sont traités par du chlore, par le traitement. Il peut arriver à l'occasion une défaillance dans le système de traitement. Il peut donc y avoir des gens exposés. Ça ne veut pas nécessairement dire qu'ils vont être malades, etc. Alors, il y a vraiment beaucoup d'incertitudes. Mais la probabilité, sans qu'elle soit chiffrable, selon nous, elle existe. Elle est réelle. Elle est présente.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

On sent que vous êtes inquiets sur certaines choses. Par exemple, vous avez les gripes
480 intestinales. On sent là le risque. Les problèmes de l'eau, du traitement de l'eau brute et des unités de turbidité qui rendent l'eau moins traitable. Et, là, il y a de la documentation que vous donnez, disant qu'il peut y avoir un risque de cancer de tel type, etc. C'est cette accumulation-là qui vous amène à dire qu'actuellement, les mesures que nous avons à l'égard de la production porcine sont insuffisantes et qu'à vos yeux, il y a un signal d'alerte que vous donnez à la société en disant: «Des choses doivent être faites.»

M. ALAIN POIRIER :

On est obligé d'accumuler différents potentiels de risques pour recommander d'être
490 prudent, ne serait-ce que... je reviens à mon exemple des cancers tout à l'heure, où on sait qu'on a une augmentation. Quelles sont les sources dans notre environnement?

Les nitrates, il y en a dans les puits, mais il y en a un peu partout. Or, on sait qu'un des plus puissants cancérigènes — de l'estomac, pas de tout, entendons-nous, mais d'autres organes aussi — sont les nitrosamines qui sont, avec notre alimentation d'amines, combinées les

495 deux, sont un cancérigène. Ce n'est sûrement pas si élevé qu'on ne trouve pas des cancers de l'estomac de façon démesurée, mais on en retrouve. Quelle proportion des cancers de l'estomac au Québec vient de ça? Je ne suis pas capable de le dire.

500 Mais ce qu'on sait, ce qui est bien démontré, c'est que la combinaison des deux, donc de la présence de nitrates et des amines de notre alimentation – ça, ce n'est pas cancérigène tout seul – les deux ensemble sont un cancérigène puissant reconnu.

505 Pour ce qui est de la turbidité, c'est la même chose. Est-ce que c'est la production porcine qui fait que la turbidité est plus élevée? Pas seulement. Il y a bien d'autres raisons pour lesquelles notre eau est turbide et autre. Mais ça impose des problèmes au niveau de la chloration, les trichlorométhanes qui, eux-mêmes, sont une source connue de cancer. Est-ce que c'est juste la production de porcs? Non. Mais ce qu'on dit, c'est toute autre charge qui augmente dans l'eau de façon générale.

510 Alors, *a posteriori* ou à l'inverse, si, nous, on essaie de venir le mesurer, de l'attribuer, on ne peut pas. Mais on sait que voilà des sources, les nitrates d'un côté, l'augmentation de la turbidité par la contamination de l'eau qui viennent augmenter l'espèce de base générale de risque. Puis de dire que l'augmentation des cancers dans notre société est causée par ça, on ne peut pas le dire directement. Mais quand on regarde différentes sources, dont celle-là, sur différents
515 facteurs de risques de cancer, bien, on peut les associer et dire il faut prendre des mesures pour éviter la surcharge. Donc, cette accumulation d'informations-là nous dit qu'il y a un encadrement sérieux.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

520 Donc, on arrive à une espèce de bruit de fond inquiétant en termes de santé physique et vient se greffer à ça tout le malaise social. Parce que le malaise social est très important dans votre argumentation. Vous dites, là il y a un déchirement des communautés et ça crée un climat anxigène dans la société et crée des stress, crée des maladies et il faut s'attaquer à ça.

525 Parce que vous faites des propositions de modifier le processus de gestion et de décision. J'ai l'impression que c'est le gros argument de santé que vous apportez. Et, à la fois à partir de ce bruit de fond d'ordre purement chimique ou technique, vous y ajoutez une dimension sociale fort importante et que vous analysez en termes de santé.
530

M. ALAIN POIRIER :

535 Indépendamment des risques démontrés, si on était capable ici de vous le dire qu'ils sont
parfaitement démontrés, ça serait beaucoup plus facile et beaucoup plus clair, indépendamment
de cette capacité-là, même quand un risque est démontré, qu'il soit 1 sur 100 000 ou 10 000, la
perception d'un risque est beaucoup plus importante à la limite que le risque lui-même.

540 Il peut y avoir une perception démesurée, exagérée d'un risque très, très, très petit qui
peut sembler à un expert, qu'il soit directeur national ou spécialiste de la question, qui pourrait
sembler acceptable, mais cette question d'acceptabilité d'un risque dépend de chacun des
citoyens. On peut donner de l'information autant qu'on peut, mais c'est les gens qui doivent
décider d'accepter tel ou tel risque, peu importe leur secteur d'activité dans une communauté
rurale donnée.

545 Donc, les ingrédients de cette acceptabilité sociale sont dans la participation du public.
Vous êtes des experts là-dedans. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a été
créé pour cette participation. Mais à l'échelle d'une communauté, même s'il y a des règles qui
peuvent être respectées par un producteur, parce qu'en vertu des règlements on fait des plus
petites productions, mais si on les multiplie dans une communauté donnée, même si on faisait
550 une démonstration qu'il n'y a pas de risque, puis que les odeurs, ce n'est pas si grave à la santé,
ça vient changer plusieurs autres déterminants dans une société donnée — que ce soit avec les
odeurs, le tourisme, autres, qui va créer un climat de tension — qui sont eux-mêmes en termes
de stress peut-être plus dommageables que le risque qu'on arrive mal à quantifier.

555 Donc, les autres déterminants, y compris celui sur la qualité de l'air — ça, il y a des
démonstrations quand l'air, où les gens sont obligés d'être enfermés, ne peuvent plus sortir, il y a
toutes sortes de stress et de tensions sociales, il y a des démonstrations sur d'autres problèmes
de santé qui n'ont rien à voir avec la toxicologie associée à la production porcine.

560 Donc, les recommandations qui sont là-dedans tournent autour de ces aspects-là, qu'il
faut de la transparence, une meilleure information, participation du public pour l'implantation,
j'allais dire, harmonieuse de ces industries, avec les garanties, les mesures qu'on propose sur le
plan de la santé physique. Mais sur les autres plans de la santé, ces éléments-là sont
fondamentaux pour que les producteurs et les autres travailleurs, les autres citoyens dans une
565 communauté rurale donnée puissent cohabiter de façon harmonieuse, habiter le territoire,
l'occuper, occuper le territoire.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

570 Ce qui vous amène maintenant à nous donner des recommandations à la fois en termes
de surveillance ou de connaissance, puis en termes aussi de processus de décision. Là, vous
allez sur les deux fronts. Parlez-moi des dispositions réglementaires en matière de la gestion des
odeurs et des émissions dans l'air. Qu'est-ce que vous entendez par là, qui devrait être modifié.

575 **M. BENOÎT GINGRAS :**

Idéalement, il faudrait avoir d'abord une meilleure connaissance des charges d'odeurs pour évaluer éventuellement, est-ce qu'il peut y avoir des impacts? Est-ce que les distances séparatrices prescrites actuellement sont suffisantes pour protéger la santé des gens?

580

On pense que dans certains cas, probablement pas. Dans d'autres cas, sans doute qu'elles sont suffisantes. Quand elles ne le sont pas, est-ce qu'il y a des agglomérations de gens qui sont exposés, par exemple, à des charges d'odeurs importantes dans des secteurs où il y a des concentrations élevées. Dans certains secteurs en Beauce, actuellement, on a des concentrations, même si établissement par établissement, ils ne correspondent pas à ce qu'on appelle les mégaporcheres américaines, mais on a des concentrations qui sont sur un territoire relativement limité, qui sont tout à fait comparables.

585

Quelle est l'importance des émissions? Et, on ne parle pas tant des... l'épandage de lisier une fin de semaine, oui, ça peut être désagréable. Ça apporte des inconvénients. Ce n'est pas tellement de ce type d'impact-là dont on parle. Mais ce sont les émissions continues, chroniques, où des gens seraient exposés de façon régulière et chronique à des odeurs et peut-être à d'autres éléments pouvaient avoir des effets sur leur santé.

590

Donc, revoir les dispositions, c'est de réfléchir à ça à la lumière de rapports d'experts d'autres gens que nous, même, qui l'ont dit, de voir: est-ce que en vertu -- bon, il y a moyen d'évaluer à partir de certaines courbes, etc., l'intensité de l'exposition aux odeurs.

595

Par exemple, on pourrait peut-être se servir de ça pour voir combien de personnes, par exemple en Chaudière-Appalaches, seraient exposées à des charges qu'on pourrait considérer comme trop élevées. On ne le sait pas actuellement. Mais c'est sûr, il faudrait faire le point sur ça, avoir une meilleure connaissance de cette situation-là et, à la lumière de ça, revoir donc les dispositions en termes de distance entre autres, puis de différentes conditions.

600

Accélérer, bien sûr, aussi toutes les mesures qui peuvent permettre de réduire. Il y en a plusieurs techniques actuellement disponibles qui peuvent permettre de réduire des émissions. Que ce soit lors des épandages, parce que, bon, je dis, une fin de semaine, les joueurs de golf n'aiment pas ça, mais on sait que, encore là ce sont des effets qui sont dus à des restrictions d'épandage. On a plus souvent d'épandage de lisier, donc, dans plusieurs cas, ce n'est pas seulement une semaine ou deux sur l'année, mais les épandages peuvent, dans un secteur parce qu'ils sont concentrés, provoquer des émissions qui sont de très longue durée. Donc, de revoir un peut toutes ces conditions-là.

605

LA PRÉSIDENTE :

615

Il y a la notion de temps dans tout ça. Revoir toutes ces conditions, et faire cette évaluation, ça peut être long.

M. BENOÎT GINGRAS :

620

Oui, ça peut être long. Écoutez, oui, on en est conscient, parce que d'abord d'en faire l'étude, essayer d'évaluer l'impact de ça, on sait que ce serait compliqué. On n'a pas proposé non plus, bon, ça serait le plus vite possible, on n'a pas proposé de limite et on n'a pas proposé de cesser des épandages jusqu'à ce que... on ne pousse pas le principe de précaution jusque là, jusqu'à ce qu'on puisse en avoir une meilleure idée. Mais on pense que l'exercice devrait être fait. Donc, revoir les conditions.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Merci, madame la présidente. Alors, dans une recommandation touchant la qualité de l'eau et la santé, vous y revenez ensuite pour une autre recommandation en ce qui concerne le développement des connaissances, vous parlez de la gestion par bassin versant, en donnant, je pense bien, l'impression du moins que la réglementation ferme par ferme n'est pas suffisante.

Mais je ne sais pas si vous voyez une difficulté avec la gestion par bassin versant en ce qui concerne la qualité de l'eau, surtout parce qu'il y a une quantité importante d'eau qui est utilisée en milieu rural qui vient du sous-sol et les aquifères ne sont pas en lien avec les bassins versants nécessairement.

Alors, vous nous dites une gestion par bassin versant. Une gestion par bassin versant, comment allez-vous gérer les eaux souterraines avec une gestion par bassin versant? Il n'y a pas de lien. Il n'y a pas nécessairement de lien. Il peut y en avoir, mais il n'y en a pas nécessairement.

M. BENOÎT GINGRAS :

Bien, écoutez, c'est ça. Nous, on n'est pas expert hydrogéologue. Ce que les experts nous disent, c'est qu'il y a fréquemment un lien entre les bassins versants et les aquifères. Et, le principe, je pense, de la Politique nationale de l'eau d'encourager la gestion par bassin versant, à notre compréhension, ne concernait pas que les eaux de surface mais concerne aussi les eaux souterraines.

Et la raison pour laquelle on fait cette recommandation, c'est que, oui, on pense qu'on va arriver à des portraits bien plus précis qu'on pouvait avoir avant, lorsqu'on va disposer ferme par ferme de l'ensemble des bilans par les plans agroenvironnementaux de fertilisation qui vont d'abord regarder, non pas uniquement la charge en phosphore mais aussi en nitrates et en autre chose.

Ce portrait-là va être important, mais on pense qu'on doit aussi conserver — tout le monde a reconnu que la notion de charge par municipalité était imprécise pour toutes sortes de raisons —

665 mais on pense qu'on doit conserver des portraits d'apport de fertilisants, aussi de quantité de
fumiers qui sont apportés à l'échelle d'un territoire et on pense que les bassins versants, dans
certains cas des sous-bassins versants, peut-être en privilégiant ceux qui conduisent
éventuellement à des prises d'eau potable, on pense que ça serait nécessaire de conserver un
portrait territorial.

670

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

On peut aller à sous-bassin versant, mais à sous-sous-bassin versant, parce
qu'effectivement, très souvent on va se retrouver avec des superficies relativement petites. Et, à
675 ce moment-là, est-ce qu'on ne serait pas mieux de regarder, disons, une réglementation qui ne
considère pas uniquement le phosphore — ça, je suis bien d'accord — mais qui est à des niveaux
beaucoup plus petits que les grands bassins versants sur lesquels on a tendance à travailler
actuellement. Parce qu'il y a les nitrates, il y a les micro-organismes. Mais là, on peut très bien
travailler sur un tout petit bassin versant qui est plus petit qu'une municipalité, même. Et, à ce
680 moment-là, le grand bassin versant ne nous donnera rien. Ou à peu près rien.

M. BENOÎT GINGRAS :

Bien, je pense que vous avez raison. Notre recommandation est plus générale. On n'a
685 pas été jusque là, aussi parce que, bon, je pense que c'est des questions qui doivent être
examinées par des experts en hydrogéologie dans le contexte aussi dans quel type de secteur on
se retrouve, est-ce qu'on a affaire à un bassin ou un sous-bassin qui conduit à un cours d'eau qui
sert d'alimentation en eau potable ou pas, etc.

690

Alors, notre recommandation reste générale mais, de façon pratique, probablement que,
selon les régions, il faudrait tenir compte des caractéristiques locales. Et on n'a pas été jusque là.
On n'était pas en mesure de le faire, de toute façon.

LA PRÉSIDENTE :

695

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

700

Merci. Vous avez parlé de la différence qu'il y a souvent dans la perception des gens entre ce qui est perçu et la réalité. Et on peut peut-être supposer que plus est grande l'incertitude, souvent plus grandes sont les distorsions, plus grandes sont les occasions de tension au sein de la population et sans doute que l'amélioration des connaissances — vous en parlez — est un élément intéressant pour avancer dans des dossiers comme ceux-là.

705

Alors, je voudrais dire un mot de la fameuse maladie du syndrome du bébé bleu — j'ai presque réussi à apprendre à la prononcer, la méthémoglobinémie — qui est associée à la présence de nitrates et dont on a entendu parler dans toutes les régions où on s'est promené comme étant quelque chose que pouvait provoquer la pollution et la présence de nitrates.

710

Or, durant la période qu'on travaille, on s'adonne à lire toutes sortes de choses en rapport avec toutes ces questions-là, et je me suis adonné à tomber sur un écrit des États-Unis qui parlait justement de cette question-là et qui disait, dans tout les États-Unis, on n'a pas recensé un seul cas de méthémoglobinémie depuis 1960.

715

Alors, c'est pour ça qu'à un moment donné, dans une région, je disais, pour essayer de cerner ce risque-là, est-ce qu'on a des informations au Québec? Est-ce que c'est une maladie à déclaration obligatoire?

720

Alors, effectivement, vous avez dans le texte indiqué que ce n'est pas une maladie à déclaration obligatoire, mais, au fond, moi, je ne connais rien à toute l'organisation compliquée du système de santé, mais je me disais, bon, est-ce qu'on a des moyens, est-ce qu'il y a moyen de mettre en place des systèmes d'information pour arriver justement à essayer de quantifier un risque comme ça?

725

Et, c'est presque un peu inquiétant d'entendre dire que dans un pays vaste comme les États-Unis, ils sembleraient ne pas en avoir vu un seul cas depuis 40 ans, et que, nous, on en parle continuellement ici. Ça ne veut pas dire de ne pas continuer à en parler, mais est-ce qu'on a une idée de l'incidence de cette affaire-là, ici? Puis si on n'a pas d'idée, comment ça que notre système d'information est aussi déficient et qu'est-ce qu'on pourrait faire pour l'améliorer?

730

M. ALAIN POIRIER :

735

C'est un petit bout dans le mémoire qui, effectivement, ne doit pas occulter tout le reste. Moi, je n'ai pas la réponse sur le nombre. Je suis à peu près certain qu'il n'y en a pas beaucoup plus ici qu'aux États-Unis. Ce dont j'ai surtout parlé quand je parlais des nitrates, entre autres, c'était la difficulté de quantifier les cancers. Ce n'est pas une maladie à déclaration obligatoire.

740 Les maladies à déclaration obligatoire sont soit des intoxications aiguës, donc, pour lesquelles il y a des normes où on peut intervenir rapidement ou, alors, des maladies infectieuses pour lesquelles, effectivement — pas toutes les maladies infectieuses — mais pour lesquelles on a des moyens d'intervenir.

745 Donc, ce sont des maladies infectieuses ou des intoxications pour lesquelles les gens de santé publique, lorsqu'il y a cette déclaration des médecins, peuvent intervenir. Pour tout le reste des diagnostics, on le retrouve dans d'autres fichiers au Québec et, à moins que Benoît ait déjà la réponse, je pense qu'on pourrait fouiller dans les fichiers pour voir si on a des cas.

750 Mais j'avais la même impression — je ne l'ai pas vérifié moi-même — mais j'avais la même impression que ce que vous avez dit, que ce n'est sûrement pas le phénomène qui nous inquiète le plus. D'autant plus que les normes sont construites justement, eu égard à ce problème-là, non pas pour les autres risques dont on a parlé, ceux de cancer à moyen ou long terme, mais les normes, à ma connaissance — tu me corrigeras — ont été conçues justement pour éviter ce phénomène. Donc, je ne pense pas qu'effectivement, il y ait beaucoup de ce syndrome du bébé bleu au Québec.

755 **M. BENOÎT GINGRAS :**

760 Au Québec et au Canada. Mais je pense que docteur Poirier l'a bien mentionné. Effectivement, au Canada, on parle aussi dans l'ordre des années 65-70, derniers cas rapportés. Mais c'est depuis ces périodes-là qu'on a fait des limites à ne pas dépasser, qu'on surveille davantage l'eau que les gens boivent justement. Bon, par exemple pour la méthémoglobinémie, on a une norme pour protéger qui est 10 mg au litre. Mais on estime qu'il est peu probable qu'un nourrisson développe ce type de problème-là à des concentrations en bas de 20 ou 25 mg au litre.

765 Donc, la norme, comme toutes les normes, apporte un certain facteur de sécurité, d'une part. Et, d'autre part, on a mentionné aussi que si on n'a pas affaire à des concentrations de l'ordre de 50, 100, 200, 300 mg au litre dans l'eau de nitrates, il y a peu de chance d'avoir, si jamais un bébé est alimenté avec une eau contenant des nitrates, il a peu de chance qu'il développe un syndrome très marqué. Il est possible que des effets soient légers à modérés, qui ne soient pas diagnostiqués.

775 Je sais très bien qu'en Chaudière-Appalaches, il y a des mères qui ont alimenté leur nourrisson avec une eau qui dépassait 15-20 mg au litre. Il n'y a pas de cas de méthémoglobinémie qui a été rapporté. On le sait que les gens l'ont fait pendant un moment. Ça nous préoccupe. Et, des gens alimentés à un réseau là.

780 La connaissance actuellement des concentrations en nitrates dans les puits individuels, elle est limitée. On l'a souvent mentionné. On a revu, on avait échangé là-dessus déjà à la première période des audiences, des études qui ont été faites au Québec sur la qualité de l'eau des puits. On a présenté un tableau ici.

785 Bon, il ne s'agit pas, le résultat ne correspond pas à une moyenne de concentration de nitrates dans l'eau des puits, mais on arrive quand même à des fréquences relativement élevées de concentration au-dessus de 10 mg au litre. Quelques études épidémiologiques, par exemple, parlent de – et avec toutes les faiblesses, on le reconnaît – qu'il semblait y avoir une fréquence plus élevée, par exemple de cancer de vessie, lorsque la concentration dépassait dans un territoire 4 mg au litre, qui est bien en bas de 10 mg au litre. Ça ne confirme rien. Ce n'est pas une étude qui est assez solide pour suggérer d'abaisser les normes, mais ce sont quand même 790 des études avec des résultats préoccupants. Et, s'il y a moyen de maintenir le plus bas possible ces concentrations-là, bien, n'attendons pas d'avoir des cas.

795 Mais pour ce qui est de la méthémoglobinémie, vous avez tout à fait raison, et le docteur Poirier l'a mentionné, ce n'est pas ce qui nous inquiète le plus. Mais on pense qu'il est important de protéger quand même la santé des tout-petits à cet égard.

LA PRÉSIDENTE :

800 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

805 Vous me réjouissez un peu parce que quand j'ai fait l'audience sur l'eau, j'avais l'impression que les bébés bleus étaient partout. Alors, écoutez, refaisons un peu d'analyse. Donc, vous nous demandez de prolonger le moratoire, d'aller aux bassins versants. Ensuite, toute une série de mesures d'observation, de prudence.

810 Mais vous nous dites deux choses assez *punchées*. Vous nous dites d'assurer la participation des communautés aux décisions, ce qui est appelé à changer considérablement l'état des choses. Et ensuite, c'est assez amusant, vous envoyez quelque chose dans le sens d'un conflit, d'un débat dans l'audience qui n'est pas clair, vous ne le dites pas clairement, on a l'impression que vous l'envoyez en allusion, qui est un petit peu une mise en garde contre une certaine taille des choses:

815 «*Privilégier les modèles de développement en agriculture qui favorisent le maintien et le développement d'une masse critique de population et d'une base économique et sociale viable et durable.*»

820 Pouvez-vous commenter un peu? J'ai l'impression que vous visez certains discours qu'on entend.

M. ALAIN POIRIER :

825 La recommandation veut dire différentes choses. Pour occuper un territoire, il faut qu'il y ait une multiplication des cultures, des différentes sortes de cultures. Il faut que les gens aient envie de vivre, de se développer. Il faut avoir des modes de production qui ne font pas qu'une

personne peut faire fonctionner toute une usine dans un territoire et faire fuir 1 000 autres citoyens.

830 Donc, c'est à ce genre de réflexion que fait allusion l'occupation d'un territoire pour que différentes activités puissent s'y retrouver, qu'elles soient touristiques, qu'elles soient d'autres modes de production, alors que s'il y a un seul mode de production qui, par ses défauts, fait fuir les autres et ne procure pas non plus d'emplois, donc, les deux s'enchaînent: il y a un exode et il y a moins d'emplois durables dans la communauté.

835 Donc, un type de production exagérée qui créerait tous ces impacts-là ne va pas favoriser l'occupation harmonieuse d'un territoire. Je pense que c'est un peu autour de ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

840 Donc, plus dans le sens de la politique de la ruralité que dans le sens de la taille de la ferme.

M. ALAIN POIRIER :

845 Bien, les deux sont probablement liés. S'il y a une taille énorme avec des modes de production ou qui fait qu'il n'y a pas d'emplois de générés dans cette production, et que l'effet secondaire, c'est qu'il y a une fuite des autres citoyens ou des autres productions, des autres modes économiques dans la communauté, l'un est un peu lié à l'autre. C'est-à-dire qu'il y a un mode de production qui peut faire fuir les gens sans procurer nécessairement des emplois de façon significative dans le territoire.

LA PRÉSIDENTE :

855 Si on revient à la condition précédente, vous proposez entre autres de mettre en place des comités de vigilance sous l'égide des MRC, composés de représentants de citoyens, des producteurs, comité consultatif agricole, le ministère de l'Environnement, le MAPAQ, ainsi que la santé.

860 À quel titre ou quel rôle joueraient ces comités de vigilance? À quel niveau interviendraient-ils dans, disons, la mise en place de porcherie ou le développement du territoire agricole? Est-ce que vous les voyez simplement jouer un rôle au moment de l'implantation? Est-ce que vous les voyez jouer un rôle justement dans la réflexion sur le développement et l'aménagement du territoire? Est-ce que vous les voyez jouer un rôle dans le suivi, par exemple, 865 de la qualité de vie, de la qualité du milieu d'une région, d'une communauté? Où exactement les voyez-vous? Parce que le mot *vigilance*, moi, ça me fait réagir. Ça me fait dire qu'il y a un problème appréhendé et oups! on est vigilant.

M. BENOÎT GINGRAS :

870

Oui. Je pense que vous aviez bien compris le sens de la proposition. Comme on sait que, oui, il peut y avoir des impacts, il y a des éléments à surveiller, qui sont la qualité des écosystèmes, est-ce que tel type d'activité sur un territoire a une influence dans le milieu qui pourrait être néfaste? Si oui, est-ce qu'il y a des corrections à apporter avant? La notion de
875 vigilance, c'est qu'on surveille, puis rapidement on peut mettre en évidence des signes, des indicateurs qui nous disent, bien, il y a peut-être des choses à modifier. C'est la notion de vigilance.

Bon, la participation, ici, on a peut-être été loin dans les détails pour dire, *composé, par*
880 *exemple*. L'idée était qu'il y a beaucoup d'intervenants, y compris des citoyens, des décideurs, mais aussi les directions régionales de ministères, le milieu agricole, bien sûr, le milieu municipal qui sont concernés. Est-ce qu'il peut y avoir des liens entre ça et d'éventuels comités de bassin versant, par exemple, qu'on évoque dans la Politique nationale de l'eau, mais encore là adaptés à des situations locales. Comme on mentionnait tout à l'heure avec monsieur Marquis, ça peut
885 être des bassins qui sont différents de ceux qui sont nommés dans la politique de l'eau, etc.

Alors, oui, la notion de vigilance est là, mais avec la participation de tous ceux qui sont concernés et en tenant compte des difficultés aussi pour le milieu agricole de prendre certaines
890 mesures. Il faudrait qu'il soit là pour le dire.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Alors, voilà. On a utilisé tout notre temps, notre heure est déjà
895 écoulée. On vous remercie beaucoup d'avoir participé à cette deuxième partie de la consultation publique en nous déposant un mémoire. Mais je tiens également à vous remercier pour votre contribution à la première partie de cette audience publique. Sans doute que vous recevrez une lettre, mais je tiens à le faire publiquement. Vous avez été avec nous tout au long de ce parcours. Alors, merci.

900 **M. ALAIN POIRIER :**

Merci beaucoup au nom de tous ceux du réseau de santé publique qui ont contribué aux travaux, des différentes régions et l'Institut national et au ministère de la Santé. Merci.

905 **M. BENOÎT GINGRAS :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

910

Merci. Bonsoir.

Nous allons maintenant accueillir la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec. Alors, nous avons avec nous monsieur Denis Bilodeau. Bonsoir!

915

M. DENIS BILODEAU :

Bonsoir, madame la présidente!

920 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Stéphane Doucet. Bonsoir!

M. STÉPHANE DOUCET :

925

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

930

Et, monsieur Jacques Corriveau. Bonsoir!

M. JACQUES CORRIVEAU :

Bonsoir!

935

M. DENIS BILODEAU :

940 Bonsoir, messieurs les commissaires. Premièrement, on va faire une brève description de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec. Ensuite, on ira par une introduction, qui nous amènera à faire une démonstration de toutes les actions qui ont été tenues au niveau de l'agroenvironnement au fil des dernières années. Et, suivront quelques recommandations, suite à des comités de réflexion qu'on a mis sur pied. On sait que dans les dernières années, la réflexion a été à l'ordre du jour à plusieurs séances. Et on abordera aussi un aspect de conclusion.

945 (L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

Déjà, en 1980, on avait développé, en tout cas dans ma région, moi je demeure à Warwick, au Centre d'agrobiologie de Sainte-Élisabeth-de-Warwick, où plusieurs producteurs ont été amenés à suivre, prendre de la formation pour une meilleure approche au niveau de l'équilibre
950 environnemental et déjà là, au début des années 80.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE).

Ce comité de réflexion a recueilli l'ensemble des interventions et des propositions de tous
955 les représentants des syndicats régionaux spécialisés. Toutes les productions confondues: lait, porc, boeuf, céréales, tous ces gens-là ont été mis à contribution pour y apporter leurs réflexions à l'intérieur d'un comité. Certaines recommandations qui sont présentées aujourd'hui par la Fédération émergent d'ailleurs de ce comité de travail.

960 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE).

D'ailleurs, depuis le début de la démarche agroenvironnementale, nous pouvons constater une évolution sans cesse croissante des mentalités et une responsabilisation accrue de la part de la majorité des producteurs. C'était un des objectifs qu'on poursuivait lorsqu'on a pris le
965 virage agroenvironnemental, c'était que la compréhension de la part des producteurs de la situation environnementale, nous autres, on y voyait une bonification à l'imposition de règlements où les producteurs ne savaient pas trop pourquoi on leur imposait ces règlements-là. Y aller par une approche éducative et d'une meilleure compréhension de certaines situations, je pense qu'on a des résultats pas mal plus probants et qu'on peut avancer pas mal plus rapidement.

970 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE).

On sait que le contexte agroenvironnemental est nouveau. Il est assez évolutif et à un certain moment donné, on se questionne aussi par rapport aux ressources disponibles. On sait
975 que ça demande beaucoup de ressources, tant au niveau de l'agronomie que de la spécialisation au niveau de l'environnement et, à un certain moment donné, on a certaines problématiques par rapport à ça, parce que tous les nouveaux venus, tous les gens qui se servent du conseil en agroenvironnement, bien, ce sont tous des nouveaux diplômés. Alors, en même temps qu'ils apprivoisent leur profession, en même temps, on leur demande d'avoir des résultats concrets et
980 de ne pas se tromper. C'est tout un défi.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE).

Et, en même temps, on pourrait même rajouter qu'avec ce qu'on a eu comme
985 réglementation au cours des derniers mois, je pense qu'on devrait mettre en application ce qui existe présentement et voir l'atteinte des résultats que ça va nous procurer. Après ça, s'il y a d'autres correctifs à apporter, on pourra les apporter. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

990

Je vous remercie, monsieur Bilodeau. Avant de vous poser ma question principale, vous avez parlé d'un site d'échange d'engrais de ferme.

M. DENIS BILODEAU :

995

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1000

C'est la première fois que j'entends parler de ça.

M. DENIS BILODEAU :

1005

Oui?

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous pourriez nous en parler un petit peu plus.

1010

M. DENIS BILODEAU :

Stéphane pourrait apporter la réponse. C'est lui qui l'avait initié.

M. STÉPHANE DOUCET :

1015

C'est un site Internet d'échange de fumiers. C'est un site aussi qui permet la sensibilisation des producteurs, parce qu'il y a différents liens avec les règlements. Il y a différentes choses aussi qu'on retrouve, par exemple, des formulaires d'entente d'épandage, différents formulaires que le ministère oblige à avoir. Il y a aussi sur le site, pour la sensibilisation, il y a un texte qui permet de savoir la valeur fertilisante des fumiers, mais aussi savoir la valeur monétaire des fumiers. Donc, c'est un outil global qui permet une certaine sensibilisation des producteurs.

1020

Quand on parle du site en tant que tel, c'est un site que seulement les producteurs agricoles de la région Centre-du-Québec ont accès et ce site-là permet de mettre en contact, en fin de compte, les producteurs qui ont besoin de fumier et les producteurs qui sont en surplus. Donc, en fin de compte, c'est comme une annonce classée sur Internet et ça permet de mettre en lien les différents producteurs pour fertiliser leurs sols.

1025

1030

Donc, ça permet d'utiliser les fumiers de la meilleure façon possible, puis permet aussi de réduire l'achat des engrais minéraux.

LA PRÉSIDENTE :

1035 Est-ce que vous avez effectivement constaté une baisse de la consommation d'engrais minéraux?

M. STÉPHANE DOUCET :

1040 C'est sûr qu'on n'a pas de données précises au niveau du Centre-du-Québec. C'est sûr qu'on a, en 98, on a fait le portrait des fermes du Québec. Justement, il y a un objectif en 2003 de refaire un type d'exercice pour être capable de mesurer toutes les démarches, toute la stratégie environnementale qui a été faite. On va pouvoir voir aussi les effets de ce site-là.

1045 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais poser ma question principale. C'est votre première recommandation: soutien de l'État. Vous recommandez de:

1050 *«Adapter le financement aux différents modèles d'agriculture existants au Québec en tenant compte toutefois des principes de plafonnement des interventions, lorsque les entreprises excèdent une dimension déterminée.»*

Que cachent ces trois lignes? Je veux mieux comprendre.

1055

M. DENIS BILODEAU :

1060 Une boîte à surprise. Ce qu'on note au fil des années — et c'est important le support de l'État par rapport aux productions agricoles — que les productions se sont développées, que les producteurs sont devenus plus performants, les niveaux de productivité se sont améliorés grandement, sauf qu'en même temps — et, moi, je vous amène sous l'aspect de la constitution des modèles qui nous permettent d'établir les coûts de production dans les productions — ce qu'on note au fil des années, puis, là, j'ai des chiffres globaux, en même temps que la balance commerciale du pays se retrouve, on a une balance commerciale excédentaire à 443 M\$
1065 présentement, et en même temps, on note une baisse au niveau du revenu du producteur agricole dans l'ensemble.

1070 Alors, probablement que tous les gains de productivité que nous ont permis la nouvelle technologie, puis le développement des entreprises agricoles, bien, le transfert ne s'est pas fait directement au niveau des producteurs, le transfert s'est fait au niveau du consommateur.

1075 Dans l'étude de nos modèles de coûts de production, cet aspect-là, il va falloir en tenir compte. Dans la manière que les modèles de coûts de production sont établis, à un certain moment donné, il va falloir en tenir compte. Ça, c'est par rapport au modèle.

1080 Il y a tout l'aspect aussi de plafonnement des interventions qui, aussi, il va falloir se pencher là-dessus. On l'a introduit au niveau du CSRA avec la nouvelle formule. Je pense que c'était une ouverture. Il va falloir continuer à travailler dans ce sens-là. Probablement que vous allez me dire que le CSRA est reporté de deux ans, sauf que le principe a été établi. Si le gouvernement fédéral est en mesure de nous garantir un CSRN, on avait calqué un peu le CSRA en fonction de ça, sauf que le gouvernement fédéral présentement ne nous garantit pas un CSRN tel qu'il existait auparavant.

1085 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1090 Merci, madame la présidente. Alors, je continuerais sur la première question de madame la présidente, qui touche justement votre proposition concernant la gestion des fumiers. Vous dites:

1095 *«De mettre sur pied un outil cartographique de gestion des fumiers permettant aux organismes et organisations impliqués dans la démarche environnementale d'établir un plan stratégique et favoriser la diversification des élevages...».*

1100 Là-dessus, ça m'apparaît quelque chose de très intéressant. À ce moment-là, vous proposez qu'il soit mis sur pied par qui, cet outil cartographique? Parce que je suppose que c'est en continuation du travail déjà amorcé. Là, vous l'avez mis sur Internet pour votre région, mais vous en voulez un au niveau provincial, je suppose?

M. DENIS BILODEAU :

1105 Bien, pour y aller brièvement, on avait fait une approche, on avait fait une demande au niveau du fonds, Stéphane le connaît mieux que moi.

M. STÉPHANE DOUCET :

1110 Du Fonds d'action de développement durable. C'est le comité multipartite, en fin de compte, que dans une démarche de gestion du territoire du Centre-du-Québec, c'est qu'on avait justement pensé à un système cartographique qui permettait, en fin de compte, de suivre l'évolution au niveau des ententes d'épandage sur le territoire, pour être capable de mieux répartir les fumiers. Ça, c'est en travaillant avec les gens justement du comité multipartite, du MAPAQ,
1115 le ministère de l'Environnement.

Donc, avec cet outil cartographique ou géomatique, on permettrait de mieux répartir les fermes sur le territoire, selon les terres disponibles. Votre question, c'est qui gérerait ça?

1120 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Oui, mais j'irais plus loin. Parce que, effectivement, vous entrez dans ce qui m'intéressait le plus. C'est que vous parlez d'une répartition raisonnée des nouvelles entreprises dans le respect des normes environnementales. Mais il me semble que c'est un outil qui pourrait aller beaucoup plus loin que ça, dans ce sens qu'il pourrait être utilisé pour l'aménagement du territoire, justement.

1125 **M. STÉPHANE DOUCET :**

1130 Oui, absolument.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Il serait un outil drôlement intéressant pour les MRC ou d'autres groupes.

1135

M. STÉPHANE DOUCET :

C'était l'optique aussi de faire cet outil de gestion du territoire géomatique, c'était de mieux répartir les fermes. Donc, on peut mettre plusieurs paramètres géoréférencés. Par exemple, selon les distances pour une meilleure cohabitation. Pour permettre, en fin de compte, une meilleure utilisation du territoire agricole, tout en protégeant ce territoire agricole là.

1140

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1145 Merci.

M. DENIS BILODEAU :

1150 Et, présentement, on a aussi développé, on a mentionné tantôt au niveau du comité multipartite siègent les MRC et, comme c'est là, on travaille sur un projet de photos aériennes qu'on va partager pour vraiment identifier c'est quoi qui se passe. Et à partir du moment qu'on peut pas mal mieux gérer les fumiers par rapport aux ententes d'épandage, si, à tel lot, il est utilisé, mais c'est facilement répertoriable avec un outil comme ça. Ce qu'on n'avait pas auparavant.

1155

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Alors, dans un premier temps, c'est de le mettre sur pied au niveau de votre région.

1160

M. DENIS BILODEAU :

Oui. Bien, le projet de départ n'a pas été accepté. C'était vraiment un outil de pointe.

1165

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Il n'a pas été accepté au niveau du Fonds d'action du développement durable?

1170

M. DENIS BILODEAU :

Oui, c'est ça.

1175

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

1180

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1185

Merci, madame la présidente. On a entendu, sur le thème des services-conseils, le mouvement coopératif agricole et d'autres intervenants qui disaient: «Nous, nous favorisons la liberté de choix. C'est-à-dire, nous souhaiterions que les aides gouvernementales, qui s'appliquent dans ce domaine-là, soit allouées à chacun des producteurs agricoles et que les producteurs agricoles décident où ils vont chercher leurs services-conseils.»

1190

Vous autres, vous insistez beaucoup en disant: «Les services-conseils doivent être non liés», c'est-à-dire ne pas être des services-conseils, j'imagine, regroupés au sein d'entreprises coopératives ou autres. Alors, dans ce débat-là, vis-à-vis, par exemple, pour prendre ce cas-là,

les coopérateurs qui disent: «Écoutez, nous, on est un groupe d'agriculteurs, on se donne une structure, on se donne des services. Pourquoi est-ce qu'on n'aurait pas le droit d'aller chercher nos services-conseils à cet endroit-là? Et, nous-mêmes, recevoir les mêmes aides que reçoivent d'autres qui vont chercher leurs services-conseils à d'autres structures.»

1195

Alors, comment, si vous étiez appelés à dialoguer avec vos collègues dans ce domaine-là, comment vous réagissez à leur proposition? Et je vous dis qu'on leur a demandé la même chose de leur côté.

1200

M. DENIS BILODEAU :

Oui, assurément que ça serait un dialogue parce qu'il y aurait un autre intervenant aussi. Il y aurait le ministère de l'Agriculture. Parce qu'on sait que l'élaboration des services-conseils, tels qu'on les connaît présentement, est basée sur l'entente de partenariat qu'on a eue avec le ministère de l'Agriculture en 98, je crois, et où on a ciblé l'intervention, à ce moment-là, au niveau des services-conseils non liés. Puis on le voit aussi dans la description au niveau des coopératives agricoles où, eux autres, ils vendent des intrants.

1205

1210

Alors, le service-conseil non lié qu'on recherchait, bien, on n'atteint pas absolument tous les objectifs qu'on poursuivait. À venir jusqu'à date, c'est ce qui nous guide dans le maintien de ces services-conseils non liés là. Le producteur, on les rend le plus accessible possible. C'est sûr qu'à un moment donné, les personnes qui vont chercher un autre conseil au niveau de leur coopérative, bien, à ce moment-là, on se retrouvait au même titre qu'un autre vendeur d'intrants, qui vend aussi des intrants là, cette vocation-là aussi qui se dédouble. Sauf qu'il faudrait voir l'entente de partenariat, à ce moment-là. C'est clair.

1215

LA PRÉSIDENTE :

Ça complète le questionnement que nous avons. Nous vous remercions d'avoir participé à cette consultation publique.

1220

M. DENIS BILODEAU :

Merci, madame.

1225

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1230

Nous allons recevoir un dernier intervenant avant la pause. Alors, il s'agit du Syndicat des producteurs de porcs du Centre-du-Québec. Alors, nous accueillons monsieur Jean-Guy Vincent. Bonsoir!

M. JEAN-GUY VINCENT :

1235

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

1240

Monsieur Yvan Fréchette.

M. YVAN FRÉCHETTE :

Bonsoir!

1245

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir! Monsieur André A. Forcier.

1250

M. ANDRÉ A. FORCIER :

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

1255

Bonsoir! Et, monsieur Stéphane Gagnon.

M. STÉPHANE GAGNON :

1260

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir! Donc, nous vous écoutons.

1265

M. JEAN-GUY VINCENT :

Bonsoir, madame! D'abord, nous allons faire une présentation personnelle en disant qui nous sommes. Je suis producteur de porcs à Sainte-Séraphine. Mon cheptel se compose de 170 truies, plus l'engraissement. Alors, c'est mon statut de producteur.

1270

M. ANDRÉ A. FORCIER :

Moi, c'est André Forcier. J'ai 130 truies, naisseur-finisser. Puis grande culture.

1275

M. YVAN FRÉCHETTE :

De mon côté, il y en a déjà deux qui me connaissent un peu. Yvan Fréchette, Saint-Zéphirin-de-Courval, 600 truies en sevrage hâtif.

1280

M. STÉPHANE GAGNON :

Stéphane Gagnon, secrétaire du Syndicat.

1285

M. JEAN-GUY VINCENT :

Alors, nous avons une présentation Power Point.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

1290

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1295

Merci. Alors, on est tout juste dans le temps, mais on a quand même quelques questions. Moi, j'aimerais peut-être commencer avec, je vais appeler ça la menace que vous semblez attribuer à la venue des intégrateurs sur le territoire de votre Fédération. Est-ce que je me trompe quand j'utilise ce mot-là?

1300

M. JEAN-GUY VINCENT :

D'abord, bien préciser que le mémoire fait état de la région du Centre-du-Québec principalement et que c'est en consultation avec nos producteurs. On a connu sur le territoire depuis quelques années certains problèmes avec le développement de la production porcine. Tantôt, on en a fait état. Avec la Fédération de l'UPA, il y a eu un comité de créé, qui s'est appelé le CREPA, pour cerner cette problématique-là. Et, on a quand même pu relever que les irritants au niveau du développement provenaient souvent d'entreprises de l'extérieur de la région et ça, on a vu que, au niveau des producteurs et au niveau des municipalités, c'était un irritant majeur.

1310

LA PRÉSIDENTE :

1315 Dans la vraie vie, qu'est-ce qui se passe et qui fait que c'est un irritant? Je ne veux pas vous donner des réponses, mais est-ce que c'est parce que les intrants viennent de l'extérieur et que les porcs s'en vont à l'extérieur pour se faire abattre? C'est quoi exactement le problème?

M. JEAN-GUY VINCENT :

1320 Dans un premier temps, je pense que c'est la méconnaissance des gens du milieu de la production en générale, et de la façon dont la production est faite. Ça, on a relevé ça souvent. Par exemple, si je donne l'exemple qui m'a marqué le plus, dans une région où il n'y a pas de porc, où les gens, par exemple, avaient une appréhension sur les lisiers, et s'informaient: «On va en mettre durant combien d'années sur la terre du lisier? Est-ce qu'il y a une limite à en mettre?»

1325 Alors, on s'est aperçu que si on veut faire pousser les plantes, bien sûr qu'on va revenir avec un engrais, un fertilisant, année après année. Les plantes ont besoin de se nourrir et, de cette façon-là, l'apport de fertilisant de lisier, qui est un fertilisant apprécié et économique, pour plusieurs gens du milieu était méconnu.

1330

LA PRÉSIDENTE :

Mais je ne vois pas le lien avec les intégrateurs.

1335 **M. JEAN-GUY VINCENT :**

1340 C'est que dans des cas précis, les promoteurs provenaient de l'extérieur de la région. Et, pour les producteurs, ça a été un signal d'inquiétude parce que la venue dans certaines places, pour certains producteurs, ils ont perdu, comme on a indiqué dans le mémoire, leur entente d'épandage avec les producteurs avec qui ils faisaient affaires. Alors, ça a été un premier signal.

1345 Et, bien sûr, on peut aussi voir que certaines entreprises, par exemple, arrivent avec leur expertise et peuvent, dans certains cas, ne pas faire du tout affaires avec les gens qui vivent dans le milieu. Et ça aussi, pour les gens du milieu, c'est un irritant majeur de voir quelqu'un de l'extérieur venir s'installer, mais qui ne le fait pas en ayant accès ou, comment je dirais ça, en utilisant les services du milieu ou les produits du milieu.

LA PRÉSIDENTE :

1350 Je vais laisser monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1355 Merci, madame la présidente. Toujours dans le modèle de production, vous proposez
une taille des sites. Mais est-ce que ceci inclut aussi, on pourrait dire, une taille des productions?
Évidemment, la raison pourquoi je pose la question, c'est qu'un même propriétaire pourrait avoir
plusieurs sites. Est-ce que quand vous dites: *limite des tailles des sites*, vous avez mentionné
des chiffres — mais ça, c'est des sites, c'est des endroits où se fait la production — est-ce qu'un
1360 même producteur, à ce moment-là, peut avoir plusieurs sites? Parce que là, on ne limite pas
grand-chose si c'est le cas.

M. JEAN-GUY VINCENT :

1365 Non, on ne s'est pas attardé sur le fait de la propriété de ces sites-là ou du nombre de
sites qu'un propriétaire ou qu'un individu ou autre pourrait posséder. Je pense que nos lois
permettent au Québec ou au Canada d'avoir le choix d'investissement qu'on veut faire. Ce qui a
été relevé souvent, c'est au niveau de la cohabitation. Ce sont les bâtiments et tout l'avènement
de la taille du bâtiment.

1370 Alors, c'est pour ça qu'on a voulu définir une taille qui peut correspondre à ce que c'est
qu'un individu, avec une famille, peut lui permettre de vivre et d'avoir une qualité de vie
comparable aux autres secteurs. C'est-à-dire, qui permet aussi d'avoir des employés, qui permet
aussi le remplacement. Et, au niveau de la taille, je dirais que mon confrère qui est ici, où on a
eu une porte ouverte chez lui, et qui a une taille d'entreprise, je pense qu'il a surpris les gens. Je
1375 pense que je le laisserais définir ou vous présenter son modèle.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1380 Non, je pense qu'on l'a déjà présenté, en fait.

M. JEAN-GUY VINCENT :

Oui.

1385 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Ma première question était pour la deuxième que j'amène après, dans ce sens que vous
parlez ici de dimension mais, toutefois, vous avez en aucune façon fait le lien avec ceci et avec
l'ASRA. Est-ce que dans votre esprit, quand vous parlez de limiter la taille des sites, vous pensez
1390 à une modulation aussi au niveau du financement de l'ASRA pour favoriser la cohabitation ou
favoriser la ferme à dimension humaine.

M. JEAN-GUY VINCENT :

1395 Bien, on fait état que, pour nous, le soutien aux entreprises ne doit pas être le même pour le producteur indépendant que pour le producteur transformateur. Il est clair qu'un producteur transformateur, par exemple, même si le prix à la base est très bas, le revenu qui vient du reste de la filière, c'est-à-dire l'abattage, transformation et détail, est transféré, souvent quand le prix est bas, le prix est transféré vers le haut.

1400 Et l'impact des bas prix est beaucoup plus important et vraiment très important pour un producteur indépendant par rapport à un producteur transformateur, par exemple.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1405 Ça serait votre façon de moduler justement le financement que recevrait le producteur.

M. JEAN-GUY VINCENT :

1410 Nous, on pense qu'il y a deux options. Il y a cette option-là, mais il y a aussi la participation des producteurs sur toute la filière. Ça, les producteurs sont très, très sensibles à ça. Ils ne sont pas juste sensibles, c'est un objectif à atteindre. De par les années, je pense que notre façon de produire, nos soutiens qu'on a eus ont fait un bout de chemin, révèlent certaines lacunes et, pour les producteurs, l'avenir, c'est une participation sur toute la filière, des profits et des pertes qui se font tout au long de la chaîne, c'est-à-dire abattage, transformation et détail.

1415 Ça, c'est un point extrêmement important pour les producteurs.

LA PRÉSIDENTE :

1420 Quand vous faites référence au système danois, les Danois, c'est un système coopératif.

M. JEAN-GUY VINCENT :

1425 C'est un système coopératif, exactement.

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça.

1430 **M. JEAN-GUY VINCENT :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1435 Donc, c'est sûr que les bénéfices...

M. JEAN-GUY VINCENT :

1440 Sont partagés.

LA PRÉSIDENTE :

1445 ... du détail sont partagés avec l'ensemble de la communauté membre de la coopérative.

M. JEAN-GUY VINCENT :

1450 Exactement. Et les Danois qui produisent autour de plus ou moins 25 millions de porcs et qui exportent 80 % de leur production, et maintenant formés dans un système coopératif, est soutenu par le gouvernement. C'est un apport économique extrêmement important. Et j'ai eu l'occasion, pour prouver comment le gouvernement est présent dans la promotion de leurs produits, j'ai eu à prendre l'avion entre le Danemark et la Hollande et, au petit déjeuner, c'était du porc au menu.

1455 Alors, c'était la première fois que j'avais ça et j'avais remarqué. J'avais remarqué, parce qu'on venait de rencontrer les Danois et ils nous parlaient de l'importance que le gouvernement accordait à leur production et le soutien qu'ils apportaient. De même que la répartition sur l'ensemble des producteurs.

1460 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

À ce moment-là, on a eu, hier, un intégrateur qui nous a dit très clairement, s'il y a une modulation de l'ASRA, nous devons penser à sortir du secteur de la mise en marché collective.

1465 **M. JEAN-GUY VINCENT :**

Je pense que ce n'est pas d'hier qu'on entend ça. Moi...

1470 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Non, mais des fois on le dit par allusion. Là, ce n'était pas par allusion. Il l'a dit très clairement. Puis il n'a pas glissé sur une pelure de banane, il voulait le dire.

M. JEAN-GUY VINCENT :

1475

Là-dessus, je pense que nos producteurs sont bien conscients, le principe d'intégration au Québec a sa place. Le principe d'intégration est là depuis longtemps, depuis à peu près que la production existe et a apporté beaucoup, je pense qu'il a apporté beaucoup à la production porcine, à son développement, à ses connaissances, à ses techniques. Mais comme on le dit dans notre document, ça ne doit pas être une fin en soi. Ça ne doit pas être un objectif que l'intégration au Québec monte à 80 %, par exemple. Nous, on dit clairement, le ratio existant, 60 %, 60-40 d'après les chiffres de l'AQINAC, peut-être qu'il y a d'autres chiffres qui peuvent dire autre chose, nous, on pense que ça fait son chemin, c'est établi et on pense que cette façon-là, ce ratio-là doit être maintenu. Et les politiques doivent l'être aussi.

1485

Ce qu'on constate depuis deux ans, c'est qu'il y a une tendance, on a vu, les producteurs ont senti la tendance de voir que les institutions financières, au lieu de s'appuyer sur l'ASRA, sur un coût de production établi, ont plutôt eu tendance à s'en aller s'appuyer sur les intégrateurs, par exemple, ou du forfait en production.

1490

Et ça, ce qu'on dit ici, c'est l'inquiétude. C'est ça qu'on a essayé de faire ressortir. J'espère que c'est ça qui ressort, c'est notre inquiétude à voir que si, auparavant, nos institutions financières s'appuyaient sur notre modèle de coût de production et sur l'ASRA qui venait aux producteurs, et qu'il y a une tendance à s'en éloigner, c'est quand même inquiétant. Et je pense que plusieurs producteurs, je pense, en ont fait état.

1495

De même, pour reprendre ce que le président de l'UPA régional, monsieur Bilodeau, a dit tantôt, on a vu la diminution du revenu, on a vu que plus on devient performant, moins ça se reflète dans nos revenus. La différence du coût, le producteur n'en profite pas, mais ça s'en retourne sur le restant de la filière. D'où le constat des producteurs de dire qu'il faut maintenant, si la tendance se continue, il faut absolument que nous participions sur toute la chaîne.

1500

On ne pourra pas continuer à compresser vers le bas, à diminuer le soutien aux producteurs, à avoir de nouvelles exigences année après année. Et, on vous a dit tantôt, le constat est très clair et on a peur des nouvelles, quand on va avoir les nouvelles statistiques, de voir le glissement qui va se faire, parce que les producteurs ne peuvent plus l'absorber, les producteurs indépendants, ces charges-là.

1505

Alors, dans les recommandations de la Commission, nous espérons qu'on puisse tenir compte du facteur des exigences qui pourraient créer l'inverse de ce qu'on voudrait. On veut plus de fermes, plus de producteurs autonomes et indépendants, et le fait de mettre beaucoup plus de restrictions peut faire l'inverse.

1510

Et sur notre conseil d'administration, on a un jeune homme qui a fait partie de la relève durant quelques années, qui travaille sur sa ferme, puis il dit: «Moi, maintenant, j'ai choisi d'aller travailler sur ma ferme. Et le système est en train de m'obliger à faire du papier et à remplir des documents, ce que je ne veux pas. Je veux travailler.» Alors, c'est un indicateur. Peut-être que

1515

les jeunes de la relève qui vont suivre vont peut-être en parler, mais je fais état de ce que c'est qu'on constate, nous, avec nos producteurs.

1520

LA PRÉSIDENTE :

On va être obligé de s'arrêter ici parce que déjà on a dépassé notre temps. On a 20 minutes de retard sur notre programme. Merci, monsieur Bilodeau et messieurs qui l'accompagnaient, pour votre participation à cette consultation publique.

1525

Alors, on va faire une pause de 10-15 minutes, mais disons qu'à 10 h 15, on reprend, avec le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec.

1530

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

1535

Nous accueillons maintenant le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec et leurs représentants, soit monsieur Éric Perreault. Bonsoir!

M. ÉRIC PERREAUULT :

1540

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

1545

Madame Denise Gendron. Bonsoir, madame Gendron!

Mme DENISE GENDRON :

Bonsoir!

1550

LA PRÉSIDENTE :

Et, monsieur Jean-Louis Belisle?

1555

M. JEAN-LOUIS BELISLE :

Oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

1560

Et c'est donc monsieur Paul-Yvon Julien. Alors, nous vous écoutons.

M. ÉRIC PERREault :

1565 On va quand même se présenter rapidement.

LA PRÉSIDENTE :

1570 Certainement.

M. ÉRIC PERREault :

Parce qu'on n'a pas juste un nom, mais on a un titre aussi.

1575 **LA PRÉSIDENTE :**

J'en doute pas. Mais c'était pour madame Maisonneuve que je faisais ça.

M. ÉRIC PERREault :

1580 Moi, je m'appelle Éric Perreault. Je suis chargé de projet au Conseil régional de l'environnement Centre-du-Québec. Je suis accompagné de membres du conseil d'administration. Alors, je vais les laisser se présenter eux-mêmes.

1585 **M. JEAN-LOUIS BELISLE :**

Moi, c'est Jean-Louis Belisle. Je suis maire de la municipalité de Lemieux et président du Parc régional de la rivière Gentilly.

1590 **M. PAUL-YVON JULIEN :**

Moi, c'est Paul-Yvon Julien, vice-président du Conseil régional de l'environnement.

Mme DENISE GENDRON :

1595 Je suis Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique, une petite municipalité de 600 habitants, très rurale, et qui s'est un petit peu opposée l'année passée à l'implantation intempestive de grosses porcheries. Je suis aussi administratrice au Conseil régional de l'environnement.

1600 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, bonsoir à vous. Nous vous écoutons.

1605 **Mme DENISE GENDRON :**

Je vais commencer.

(LES INTERVENANTS FONT LECTURE DE LEUR MÉMOIRE).

1610

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Madame Gendron, vous avez indiqué au tout début de votre présentation que les économistes et les écologistes n'ont pas la même définition du développement durable. Est-ce qu'on ne pourrait pas plutôt dire qu'ils ont la même définition, mais ils ne l'interprètent pas de la même façon.

1615

Mme DENISE GENDRON :

Oui, je voulais dire l'interprétation.

1620

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1625

Mme DENISE GENDRON :

De toute façon, c'était la définition de la FAO qu'on vous a lue.

1630

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça. Dans le mémoire, vous traitez entre autres du traitement des lisiers et vous considérez que c'est une option de dernier recours, qui devrait être utilisée plutôt en dernier recours. J'aimerais avoir votre opinion sur ceci. Si l'utilisation des lisiers, qui est un engrais organique, a pour effet de substituer ou de remplacer les engrais minéraux, est-ce que ce n'est pas là un geste qui va dans le sens du développement durable? On recycle, en fait, une déjection en l'utilisant comme fertilisant sur les cultures.

1635

M. ÉRIC PERREault :

Le lien avec le traitement?

1640

LA PRÉSIDENTE :

C'est parce que le traitement, vous dites que c'est une solution de dernier recours. Puis vous dites également que ce n'est pas une solution durable. D'accord? Alors, moi, je me retourne du côté du lisier maintenant. Le lisier, si lui il a pour effet de remplacer les engrais minéraux, est-ce que c'est davantage une solution de développement durable? Ou une solution durable.

1645

1650

M. ÉRIC PERREAULT :

1655

Bien, c'est une solution qui améliore, disons. Oui, c'est une amélioration. Mais est-ce qu'on peut dire que ultimement, c'est la solution? Dans le fond, ce qui est l'essentiel peut-être de cet argumentaire-là, c'est qu'on a le choix de continuer, en tout cas, appelons ça des *plasters*, je veux dire, on a le choix de prendre des solutions qui vont résoudre peut-être une partie du problème ou déplacer le problème ailleurs, ou on a le choix de vraiment résoudre les problèmes à leur source.

1660

Puis si je prends, par exemple, l'élevage sur litière, bien, ça peut contribuer entre autres, c'est une des nombreuses solutions qui peut être envisagée pour réduire les problèmes à leur source, étant donné que tous les problèmes qui sont liés aux lisiers, on en élimine quelques-uns, dont l'odeur entre autres, avec l'élevage sur litière.

1665

M. PAUL-YVON JULIEN :

1670

Si je peux ajouter un complément d'information. Quand le moratoire a été mis en place, il existait des structures de gestion de fumier. Les entreprises qui étaient sans sol avaient un gros surplus de fumier et ce fumier-là pouvait être réparti sur des fermes. Quand le moratoire a tombé, cette partie-là n'existe plus. Ça va être ferme par ferme. Mais c'est là où la question est pertinente, que c'est sûr qu'on va être obligé, cette strate-là va être obligée de traiter ces fumiers-là peut-être industriellement. Mais on n'en parle pas beaucoup de ça.

1675

Puis c'est ça que je trouve, moi, pour le moratoire, c'est que ça a donné que cette partie-là, ce monde-là qui est sans sol va être un problème. J'ai de la misère à concevoir que ferme par ferme, quand tu es sans sol, comment est-ce que tu vas pouvoir fonctionner, sinon de pouvoir les faire traiter industriellement, ces fumiers-là, pour mieux les répartir.

1680

LA PRÉSIDENTE :

Ce qui est proposé, c'est qu'un propriétaire sans sol peut négocier des ententes d'épandage avec un receveur qui a des cultures ou peut louer des terres. Ça peut se faire aussi. Alors, il y a ces options-là. Mais, vous, vous dites que pour ces propriétaires sans sol, l'ultime recours, ça serait le traitement. C'est ça que je comprends?

1685

M. PAUL-YVON JULIEN :

1690

Oui, tout à fait. Je pense que ça ne pourra pas être autrement. Dans la région de Saint-Hyacinthe, je pense qu'il y a 36 % des fermes qui sont sans sol. C'est des intégrateurs et c'est une très grande problématique. Puis je pense qu'il va falloir réfléchir à ça. Et, je pense que cette partie-là comblerait le fait de prendre moins d'intrants chimiques pour favoriser les intrants organiques sous cette forme-là.

LA PRÉSIDENTE :

1695

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1700

Merci, madame la présidente. Alors, je ne rentre pas non plus pour le moment dans vos recommandations. Je suis encore au niveau de la situation actuelle au Centre-du-Québec et vous parlez du nombre de fermes qui diminue, mais en parallèle, vous dites:

«La superficie des terres en culture a augmenté de 12 % depuis cinq ans.»

1705

Est-ce que vous savez l'origine de cette augmentation? Est-ce que c'est la remise en culture de friche ou si c'est du déboisement?

M. JEAN-LOUIS BELISLE :

1710

Il y a de la remise en culture de friche, ça, je suis certain. Il y a un peu de déboisement aussi. Mais, selon moi, c'est surtout de la remise en culture de friche, parce que, moi, je viens d'une région plus à l'est de la région et, dans mon coin, c'est de la remise surtout de friche.

Mme DENISE GENDRON :

1715

Moi, je voudrais compléter. Dans la MRC Nicolet-Yamaska, on a vécu un problème de déboisement pour avoir plus de terres agricoles. Je n'ai pas les chiffres exacts, on pourrait vous les faire parvenir, mais c'était à tel point qu'on a dû faire un règlement pour essayer d'encadrer ça.

1720

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1725

Merci, madame la présidente. Je voudrais aller à votre recommandation sur l'écoconditionnalité en page 13, donc dans l'encadré. Je comprends bien que vous voulez deux types d'écoconditionnalité. C'est souvent discuté. Un type qu'on pourrait appeler punitif ou sévère, qui consiste à refuser de verser si la personne ne rencontre pas les exigences de l'environnement; et un deuxième niveau, qui est un niveau incitatif en disant: «Voici le modèle de base que vous voulez respecter. Maintenant, si vous voulez en faire plus, si vous voulez ajouter des haies brise-vent, si vous voulez ajouter ci, ajouter ça, là il y a un bénéfice que vous pouvez aller trouver.»

1730

1735

Est-ce que je comprends bien votre proposition en disant que vous visez les deux paliers? Un palier minimum, indispensable pour avoir ses subventions de base, qui sont les exigences de

base de l'environnement; et l'autre qui sont des incitations à faire mieux à partir de différents programmes. C'est bien ça?

1740 **M. ÉRIC PERREault :**

C'est bien ça.

1745 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Vous savez que l'UPA préfère beaucoup, évidemment, les deuxièmes.

Mme DENISE GENDRON :

1750 J'imagine.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Très bien.

1755

Mme DENISE GENDRON :

Il y a une biodiversité dans les opinions. C'est ça qui est bien aussi.

1760 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1765

Merci, madame la présidente. Je vais retourner un peu au début de votre présentation, ce que vous appelez l'analyse de la situation. Il y a un certain nombre de choses qui m'interrogent dans cette présentation. À la page 4, au quatrième paragraphe à peu près, ou cinquième, qui commence par: «*L'intensification de l'agriculture...*», alors, au milieu du paragraphe, vous dites:

1770

«*De plus, paradoxalement, cette intensification de l'agriculture...*»,
qui a été connue et, à ce niveau-là, vous parlez un peu à l'échelle planétaire:
«*... s'est accompagnée d'un accroissement des problèmes de sous-alimentation.*»

1775

Moi, personnellement, je pense que la source la plus fiable au niveau de l'état de l'alimentation et de la sous-alimentation, c'est la FAO. La FAO, c'est elle qui calcule le chiffre qu'on entend toujours utilisé, qu'il y a 800 millions de personnes qui souffrent de sous-alimentation à l'heure actuelle.

1780

Mais on ne dit pas souvent et on n'entend pas dire souvent que 30 ans avant, quand la FAO avait commencé à faire ces calculs-là, ils établissaient à 900 millions la sous-alimentation à l'échelle planétaire, alors qu'à cette époque-là, il y avait environ 4 milliards de personnes, 3 à 4 milliards de personnes sur la planète, autour des années 70, et il y avait 900 millions de sous-alimentés.

1785

Au tournant du XXe siècle, avec autour de 6 milliards de personnes sur la planète, il y avait 800 millions de sous-alimentés. Alors, tant en termes absolus qu'en pourcentage, la sous-alimentation a diminué d'après ces données-là.

1790

Alors, vous, vous dites: on a assisté à un accroissement des problèmes de sous-alimentation et vous citez une source, monsieur P. Ferron. Alors, je ne connais pas cette source-là. Je ne sais pas si vous pourriez nous fournir cette donnée-là, mais, quant à moi, ça me laisse un peu sceptique parce que entre la FAO et monsieur P. Ferron, je pense que la FAO est un diagnostic, d'après moi, plus fiable. Alors, je ne sais pas qu'est-ce que vous en pensez. Et est-ce que votre diagnostic, à savoir que le problème s'est empiré, est vraiment bien fondé.

1795

Mme DENISE GENDRON :

1800

Mais, en tout cas, on peut dire — je ne peux pas vous citer la source — que l'intensification, c'est-à-dire de l'agriculture, a amené les états, comme les États-Unis, à faire du *dumping* dans des agricultures du Tiers-Monde et à faire mourir les agricultures locales. Par exemple en ce qui concerne la production de riz, maintenant, c'est les États-Unis qui fournissent une partie du riz des Indes. Et, ça amène un appauvrissement de ces populations-là qui ne travaillent plus pour produire le riz et qui n'ont pas souvent assez d'argent pour s'acheter celui qui vient de l'extérieur.

1805

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Mais, là, on ne parle pas de la même chose.

1810

Mme DENISE GENDRON :

C'est toujours le problème d'intensification.

1815

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

On parle de la sous-alimentation. Et, à la page 5, le dernier paragraphe, vous dites:

1820

«Nous réfutons catégoriquement l'argument simpliste suggérant que l'augmentation de la production et de la productivité agricole constitue une solution au problème de la faim dans le monde. Ce problème est un problème de distribution des richesses.»

1825

Premièrement, la production et la productivité, c'est deux choses différentes. Le Sommet de la terre à Rio, en 1992, dans le chapitre agricole, le début du chapitre agricole disait: «La population mondiale va croître...», elle croît d'ailleurs de l'ordre de 70 à 80 millions de personnes chaque année, «... va croître avant de se stabiliser jusqu'à un niveau d'autour de 9 milliards de personnes. Il faudra encore doubler la production d'aliments.» Et ce chapitre dit: «Il faudra intensifier l'agriculture encore plus, parce que si on doit doubler les aliments avec la même intensité qu'on a, il faudra doubler les superficies utilisées pour l'agriculture. Donc, par conséquent, utiliser encore plus de terres marginales, déforestrer.»

1830

1835

Or, j'essaie de comprendre la logique qui peut conduire à affirmer qu'il faut réfuter catégoriquement l'idée que vous qualifiez de simpliste, que l'augmentation de la production constitue une solution au problème de la faim. Si on le prend à l'envers, est-ce qu'une stagnation de la production constitue une solution au problème de la faim?

M. ÉRIC PERREault :

1840

Ça aurait dû être: *constitue la solution au problème*. Dans le fond, ça peut constituer une solution, mais à condition, naturellement, que les surplus dans certains pays occidentaux ne soient pas éliminés. Je pense que, à quelque part, je me souviendrai toujours d'un article que j'avais lu dans le magazine *Geo* où est-ce qu'on voyait des montagnes de fruits et légumes qui étaient envoyés au dépotoir pour pas que le marché soit jeté à terre parce qu'il y avait une surproduction.

1845

Moi, en tout cas, je maintiens le fait que notre problème en ce moment, sur la terre, ce n'est pas un problème de manque de production, de manque de productivité, c'est un problème de distribution de la richesse. Puis ça, c'est clair.

1850

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Je vais vous poser une question. Si on distribue la richesse beaucoup plus également, mais on la baisse de moitié, est-ce que ça va régler le problème?

1855 **M. ÉRIC PERREAULT :**

1860 Je pense qu'en partie, le problème, je veux dire, en ce moment, le niveau de consommation qu'on a dans nos pays, dans les pays occidentaux, les pays nord-américains entre autres, s'il fallait que les 6 ou 7 milliards d'habitants qu'il y a sur la terre aient notre niveau de vie, ça nous prendrait je ne sais pas combien de planètes. Cet exercice-là a déjà été fait par des chercheurs, des écologistes. En tout cas, dans un livre d'Albert Jacquard, j'ai lu ça. Moi, je pense qu'il va falloir accepter — c'est plate, je dis ça, puis je vais me faire tirer en sortant d'ici — il va falloir ici, dans nos pays occidentaux, accepter une baisse de notre niveau de vie. Je ne parle pas de la qualité de vie, là. Je parle du niveau de vie. Il va falloir accepter une baisse de notre niveau de vie pour permettre à ceux qui vivent dans des pays sous-développés ou en développement d'accéder à un niveau de vie qui est acceptable.

1870 Donc, oui, décroissance il doit y avoir dans certains pays, dans certaines sociétés, pour que d'autres puissent accéder à un niveau de vie acceptable.

1875 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Mais vous savez que la croissance de la population va être dans les pays sous-développés, qui sont déjà 80 % de la population. Alors, même si le 20 % des pays riches arrête de manger complètement, l'accroissement de 3 milliards qui va venir dans les pays sous-développés ne pourrait être comblé par le fait que le 20 % des pays développés arrêterait complètement de manger.

1880 **M. ÉRIC PERREAULT :**

Bon, c'est sûr que là, notre style d'alimentation peut avoir une influence aussi. Si on mange un peu moins de — je ne veux pas viser aucune compagnie, mais c'est pour caricaturer — si on mange un peu moins de McDo, bien, le rendement énergétique qu'on parvient à retirer des sols qui sont utilisables, on va peut-être avoir un meilleur rendement. En tout cas, ça, c'est un autre niveau de discussion.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Merci. Je ne veux pas prolonger indéfiniment. C'était pour avoir un petit échange sur ça.

1890

LA PRÉSIDENTE :

Tous les échanges sont bons. On va s'arrêter maintenant parce qu'on a épuisé notre temps. On vous remercie d'avoir participé à cette consultation publique et de nous avoir apporté votre point de vue. Merci.

1895

Alors, maintenant, j'invite le Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain.

1900

Et j'apprécierais que les gens qui sont dans la salle soient attentifs, parce que quand vous murmurez, ça nous empêche de bien comprendre. Les idées des autres, il faut les entendre. Les autres écoutent les vôtres. Alors, soyez attentifs, sinon le fossé ne se comblera jamais. On vous écoute.

1905

Mme ANNICK CORBEIL :

Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires! Il nous fait plaisir, à titre d'organisme promouvant les pratiques pour la protection et le respect de l'environnement, de vous présenter notre mémoire concernant le développement durable de la production porcine au Québec dans le cadre de cette consultation publique du BAPE.

1910

Il faut mentionner que nous provenons de la région des Maskoutains. N'ayant pu fournir le mémoire à temps lors de vos représentations dans notre secteur, nous nous sommes permis de demander une invitation pour aujourd'hui.

1915

LA PRÉSIDENTE :

Et il faudrait aussi que je vous présente pour que madame Maisonneuve puisse bien vous identifier. À moins que vous vous présentiez et que vous nous présentiez vos collègues.

1920

Mme ANNICK CORBEIL :

Mon nom est Annick Corbeil et je suis présidente du Comité des citoyens et citoyennes pour l'environnement des Maskoutains.

1925

M. GÉRARD MONTPETIT :

Gérard Montpetit, président sortant.

1930

M. JEAN NADEAU :

Jean Nadeau, trésorier.

LA PRÉSIDENTE :

1935

Merci.

Mme ANNICK CORBEIL :

1940

Notre document est divisé comme suit: qu'est-ce que le CCCPEM; l'état de la rivière Yamaska; quelles sont les pratiques et les technologies que nous jugeons environnementales pour réduire les effets négatifs de l'industrie porcine sur l'environnement; nos recommandations et conclusions.

1945

M. GÉRARD MONTPETIT :

La mission de notre Comité, qui a été formé en 1992, c'est sauvegarder l'environnement, le protéger, le conserver et également informer la population ou servir, publier des données, aider à faire certains débats d'idées au niveau de l'environnement.

1950

L'état de la rivière Yamaska qui passe au milieu de la MRC des Maskoutains. On a une vieille farce par chez nous: Boire un verre de Yamaska frappée. Alors, elle a mauvaise réputation. Donc, on peut parler d'une perte presque complète des usages en contact avec l'eau, que ce soit la baignade. Nous n'avons pas de plage à Saint-Hyacinthe et il semble qu'on n'en aura pas de sitôt.

1955

La plongée sous-marine, c'est discutable. Juste un petit détail: je crois que c'est en 96, on avait décidé d'organiser un concours international de compétition de motomarines à Saint-Pie et puis on a décidé à un moment donné d'annuler l'événement, pour la simple et bonne raison qu'il ne fallait pas que personne boive une gorgée de cette eau-là.

1960

On a aussi la pauvreté de la pêche sportive. Donc, pêcher un poisson, ce n'est pas trop intéressant lorsqu'on regarde certains spécimens. Également, il faut limiter la quantité de consommation des poissons. Donc, tout ça, c'est le résultat de la qualité de l'eau.

1965

Ensuite, les difficultés d'approvisionnement en eau pour les cultures maraîchères. Risque de contamination, à cause des bactéries et des produits chimiques, des pesticides, ainsi de suite. Ensuite, la turbidité de l'eau, c'est-à-dire qu'à l'embouchure de la rivière Yamaska qui se jette dans le lac Saint-Pierre, on parle de 300 000 tonnes de terre en moyenne qui se déversent dans le lac Saint-Pierre. Ça, c'est l'équivalent de 15 000 dix roues de bonne terre qui s'y retrouvent chaque année. Et, là, on ne parle pas de ce qui se dépose dans le fond de la rivière, on ne parle pas de ce qui se dépose dans les décharges, dans les fossés et qu'on doit nettoyer les fossés à tous les 4-5 ans. Donc, c'est énorme.

1970

1975 On doit parler aussi du coût de traitement des eaux aux usines de filtration. On peut parler des cyanobactéries. En 2002, à un moment donné, il y a eu interdiction complète de tout contact avec l'eau, et puis: «S'il vous plaît, ne laissez pas votre petit pitou ou votre petit minou toucher à l'eau, parce qu'il va être contaminé.» Donc, on a vécu ça au mois d'août l'an passé.

1980 Juste un petit exemple, par exemple, des coûts de toutes les pollutions. Pas seulement de la production porcine. Il y a beaucoup de personnes qui ont une belle propriété qui va jusqu'à la rivière et puis, ils ont une piscine. Donc, la baignade idéale, ça serait dans la rivière. Pourtant, parce qu'on a externalisé les coûts, parce que les autres vont payer pour ce qu'on a jeté dans la rivière, on doit avoir une piscine pour pouvoir se baigner, alors que la rivière est juste au bout de notre propriété. C'est un exemple de l'externalisation des coûts de la production porcine, mais aussi des industries et des villes, ainsi de suite.

1985 La nappe phréatique, bon, ça aussi, il y a des problèmes, surtout au niveau des nitrates. Il ne faudrait peut-être pas détruire notre nappe phréatique comme on l'a fait en Bretagne, par exemple. Il ne faudrait pas revivre un autre drame comme ce qui a été vécu à Walkerton, il y a 2 ans ou 3 ans. Je me rappelle d'un reportage à ce sujet-là où on disait qu'un des puits de Walkerton était tout près d'une ferme équestre. Donc, il est important de protéger nos sources d'eau, de protéger nos puits, de protéger toute la nappe phréatique pour ne pas revivre un drame de cet ordre-là.

1995 Les pratiques agricoles. Bon, forte croissance de la production porcine pour l'exportation. Il y a une dégradation de la qualité de l'eau. Surtout, une surfertilisation des sols. Parce qu'il n'y a pas seulement que les engrais comme tels. Il y a aussi les engrais minéraux et on dit, par exemple, qu'au niveau de l'azote, on parle de 120 % engrais minéral et engrais organique pour les sols. C'est encore pire pour les phosphores.

2000 Donc, ça, ça a des impacts environnementaux qui nous amènent à questionner l'agriculture durable. Nos amis du CRECQ tout à l'heure nous ont donné la définition de la FAO. Nous l'avons incluse dans notre mémoire et on aimerait ajouter à ça qu'il faut que notre génération prenne les ressources dont elle a besoin, mais également qu'on laisse des ressources pour les générations à venir.

2005 Et, dans notre mémoire, on inclut un petit texte qui parle de développement durable qui est du blabla, et un développement durable qui se situe au niveau de petits gestes qui ont des actions concrètes. Et, là-dessus, j'aimerais peut-être rappeler *L'homme qui plantait des arbres* de Jean Giono, qui a été repris d'ailleurs par Frédéric Bach.

2010 *L'homme qui plantait des arbres* donc, dans une région qui avait été désertifiée à cause d'une mauvaise agriculture, d'une mauvaise gestion des ressources, c'était devenu un désert et puis ce vieil agriculteur, Elzéar Bouvier, il gardait ses moutons, il plantait à tous les jours 100 glands et, au bout de 30 ans, 40 ans, il y avait une belle forêt et ça a permis de faire revivre. Donc, il faudrait avoir cette vision à long terme, comme ce vieil homme qui a planté des arbres.

2020 Dans notre région, la production porcine a amené une augmentation du prix des terres. Dans notre région, 3 000 \$ l'arpent, 4 000 \$ l'arpent, c'est monnaie courante. Et, même, nous avons entendu parler de quelques cas qui vont jusqu'à 6 000 \$ l'arpent. Ça, ça a des effets négatifs. Premièrement, les agriculteurs tentent de mettre en production chaque petit mètre carré parce qu'ils en ont besoin, oui, pour la culture, mais aussi pour étendre des lisiers. Donc, ça cause des problèmes.

2025 Deuxièmement, il y a un problème que quelques producteurs, et je souligne le mot quelques producteurs qui donnent une mauvaise presse à l'ensemble de la profession, deviennent des délinquants. Nous y reviendrons d'ailleurs.

2030 Et puis troisièmement, le déboisement. Donc, d'autres groupes en ont parlé. Donc, il faudrait, je crois, aider les producteurs agricoles, parce que dans la Montérégie, environ 98 % des forêts, des surfaces boisées, ça appartient à des propriétés privées. Ce qui veut dire que la forêt est utile à l'ensemble de la population, mais ce sont des personnes qui doivent payer de leur poche pour payer les taxes pour ces boisés-là. Donc, ça veut dire qu'il faudrait sans doute les dégrever pour les taxes parce que c'est des terres au point de vue agricole improductives. Et, aussi d'avoir un petit revenu d'appoint.

2040 Comme hobby, je travaille dans un petit boisé et le Syndicat des producteurs de bois de la région de Montréal nous disent que bientôt, les papetières n'accepteront plus les billes de 4 pieds, la pitoune de 4 pieds. Ça, c'est négatif, parce que celui qui n'aura pas une *clam* ou du gros équipement ne pourra pas avoir un petit revenu d'appoint de son boisé, que ce soit un producteur agricole ou quelqu'un comme moi qui fait ça comme hobby. Donc, on devrait encourager les papetières ou exiger que les papetières continuent d'accepter la pitoune de 4 pieds, comme disait la chanson de Félix.

2045 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est plutôt Claude Gauthier.

2050 **M. GÉRARD MONTPETIT :**

Gauthier? Excusez.

LA PRÉSIDENTE :

2055

Parce que je l'ai chantée souvent.

M. GÉRARD MONTPETIT :

2060

Bon! Ensuite, depuis quelques années, on a parlé de la gestion ferme par ferme versus la gestion par bassin versant, versus il y a quelques années, gestion par municipalité en surplus. Nous croyons, oui, bassin versant et sous-bassin versant, d'accord. Mais que chaque ferme devrait gérer ses fumiers, parce que ça fait partie intégrale.

2065

Donc, nous l'avons souligné, gérer les déjections de ses animaux fait partie de ses coûts de production et on ne doit pas externaliser, c'est-à-dire s'arranger pour que les autres paient ça pour que, nous, dans notre bilan financier au 31 décembre, ça ne paraisse pas sur nos coûts. Donc, ça fait partie des coûts. Chaque producteur doit gérer la production de ses animaux.

2070

M. JEAN NADEAU :

2075

Tout en visant l'équilibre entre le besoin des plantes en apport fertilisant, comme prévu au REA, et ce qui correspond au principe d'une bonne gestion agronomique, nous croyons que tout propriétaire d'un terrain devrait avoir l'obligation de maintenir l'état de son terrain, incluant les opérations qui s'y déroulent, de telle sorte que le risque de pollution soit le plus bas possible.

2080

Nous constatons l'impact des fertilisants sur les eaux de surface où le phosphore a le rôle principal. Nous nous inquiétons sur la qualité future de l'eau souterraine où l'azote risque d'avoir un rôle important, avec les pesticides et autres produits épandus sur le sol ou enfouis dans le sol.

2085

Un indice de sécurité environnemental devrait, pour les fertilisants, concerner le phosphore, bien sûr, mais aussi l'azote. Donc, la gestion du phosphore vise principalement la protection des eaux de surface tandis que la gestion de l'azote vise surtout la protection des eaux souterraines. Un indice de sécurité concernant les pesticides serait sûrement très utile, aussi.

2090

Même si plus complexe que le système actuel, cette approche permettrait une gestion plus globale et plus près des véritables impacts sur l'environnement, et offrirait une grande latitude des moyens au propriétaire. C'est un modèle plus exigeant et plus permissif à la fois. Plus exigeant par l'obligation de considérer l'ensemble des facteurs; plus permissif ou souple, en permettant au propriétaire de choisir les facteurs sur lesquels il veut mettre une priorité. À la limite, ce mode de gestion peut permettre de gérer les cas extrêmes de sol trop riches en phosphore par des mesures très strictes pour empêcher l'érosion.

2095

Le contrôle du modèle mathématique devrait être fait par le contrôle de la qualité des eaux et l'ajustement du modèle pourrait être évolutif.

Mme ANNICK CORBEIL :

2100 En pratiques et technologies, vous pouvez voir, les agriculteurs disent qu'ils ont un droit de produire et les citoyens veulent avoir une acceptabilité sociale. Donc, c'est un versus l'autre. Certains citoyens disent que les producteurs ont une conscience sans limite, qu'ils ne respectent pas les normes environnementales, alors que les producteurs disent, par contre, qu'eux, ils suivent la réglementation et que tout va bien. Les citoyens disent des agriculteurs qu'ils sont des pollueurs et les agriculteurs disent des citoyens qu'ils sont bornés. Il y a un choc d'émotions des
2105 deux côtés, qui fait qu'il n'y a pas de dialogue qui se fait d'un côté comme de l'autre.

2110 Ce qu'il faut faire, c'est les amener à dialoguer pour que les deux groupes se comprennent et voient qu'il est possible d'arriver à des compromis. Qu'en travaillant rationnellement et non avec les émotions, ils vont arriver à un concept de développement durable qui va faire que tout le monde va être content en bout de ligne.

M. GÉRARD MONTPETIT :

2115 Maintenant, les lois et règlements. Tout à l'heure, nous avons parlé d'une minorité délinquante. Sur ce point, j'aimerais spécifier qu'étant moi-même issu du milieu agricole, même si je suis un enseignant au secondaire, j'aime bien le milieu agricole et je crois que la très vaste majorité des agriculteurs respecte les lois et font de leur mieux. Ceci étant dit, il y a cette minorité délinquante et je crois qu'elle donne une mauvaise presse à l'ensemble de la profession.

2120 Dans notre mémoire, nous avons indiqué, par exemple, à un endroit, qu'il est très facile de mettre une simple petite valve, un bout de tuyau souterrain qui se joint au drain souterrain et, salut, bonjour! Ça passe.

2125 Ici, j'ai un tableau de l'usine de traitement d'eau de la Ville de Saint-Hyacinthe et le niveau d'azote ammoniacal. Donc, on différents niveaux de polluants. Mais dans l'eau brute, par exemple si on regarde au début de juin de l'an 2002, on voit qu'il y a une augmentation. C'est regrettable, mais en même temps on peut dire que c'est explicable, en ce sens que c'est l'époque où les agriculteurs épandent le fumier sur le maïs, des choses comme ça, et ça peut se comprendre.

2130 Ce qui est plus difficile à comprendre, par exemple, c'est que le 16, 17 et 18 décembre, alors que la Commission était à Saint-Hyacinthe, entre autres, nous avons une grosse augmentation du taux d'azote ammoniacal. Que je sache, au mois de décembre, on n'a pas le droit d'épandre. Pourquoi?

2135 Si je regarde le 30, 31 décembre 2002 et au tout début de 2003, une autre flèche qui monte brutalement. Tous les membres du ministère de l'Environnement sont en vacances et oups! Ça monte, le taux d'azote ammoniacal. Pourquoi? Intrigant, n'est-ce pas?

2140 Et, pour les mois de janvier, février, mars, le taux d'azote ammoniacal est très fort. D'ailleurs, entre le 12 et le 26 mars, il atteint des niveaux sans précédent dans la rivière depuis quelques années.

2145 Notre hypothèse — et je rappelle, une hypothèse, c'est la meilleure explication que nous avons, tant qu'on ne pourra pas confirmer ou infirmer ce que nous avançons — c'est qu'il y a quelqu'un qui *dumpe* discrètement dans la rivière. Et, ça, ce n'est pas l'ensemble des agriculteurs. C'est quelques producteurs.

2150 Et d'ailleurs, d'une autre source d'information, nous savons qu'à Saint-Damase, à peine 10 minutes de voiture, le taux n'est pas le même. Il y a eu seulement une augmentation et qui allait beaucoup plus basse à Saint-Damase, à 10 minutes de voiture en amont. Donc, il s'agirait de trouver qui est le ou les quelques délinquants qui donnent mauvaise presse à l'ensemble de la profession, qui est une profession honorable.

2155 Nous croyons que le ministère devrait être capable d'être plus actif et d'être actif en fin de semaine et pendant les Fêtes. Parce que le 31 décembre, il y en a beaucoup qui sont en vacances.

2160 Une autre chose. Toujours dans l'optique du nouveau REA, on parle d'éliminer peut-être des fumiers. Nous nous objectons à ça, parce que dans la politique des 3RVE, l'élimination, c'est quelque chose en dernier recours et nous croyons qu'on ne devrait pas pouvoir éliminer. C'est une ressource qui doit être réutilisée, selon nous. Donc, pas d'élimination.

M. JEAN NADEAU :

2165 Donc, en Montérégie, la surfertilisation est problématique. Dans un premier temps, nous devrions avoir recours à des plans de fertilisation qui tiendront compte de la qualité des sols, des besoins des cultures, des analyses des fumiers et des apports en éléments fertilisants autres.

2170 Pour éviter le gaspillage de moulée et d'eau, l'utilisation de trémies-abreuvoirs et bols économiseurs serait une avenue intéressante, comparativement à l'alimentation au sol. En plus de générer des économies, ces équipements évitent les rejets additionnels dans l'environnement causés par le gaspillage des aliments. Aussi, le volume de lisier produit dans le bâtiment s'en retrouve réduit de 35 %.

2175 Des actions individuelles ou collectives pourraient être mises en place pour la réduction des volumes de lisier, optimiser l'épandage en région et faciliter l'exportation des surplus. Des technologies de réduction de volume des lisiers à la ferme sont actuellement en exploitation ou en phase d'expérimentation. Ces technologies permettent une optimisation de la gestion des fumiers pour l'entreposage et la fertilisation, et ont également un impact significatif sur la réduction des odeurs.

2180 Ainsi, des technologies de traitement collectif des lisiers permettraient de réduire les volumes et d'exporter les éléments fertilisants issus de l'opération avec des coûts de transport réduits et une amélioration de la performance environnementale. Le produit exporté serait sous forme de granules ou de compost.

2190 Préconiser une gestion plus globale et plus près des véritables impacts sur l'environnement, mesure de la contamination de la résultante. Tout déboisement devrait être interdit dans les régions où il y a une grave pénurie de surface boisée, c'est-à-dire moins de 30 %.

2195 L'écran boisé est utilisé pour réduire les odeurs. Il est une barrière végétale composée d'une ou plusieurs rangées d'arbres et d'arbustes sélectionnés selon leur capacité à réduire les odeurs. Les écrans boisés ont d'autres avantages pour l'exploitation agricole, notamment la réduction du bruit et de la poussière, l'embellissement du paysage, etc.

2200 L'aménagement de toiture sur les fosses à lisier permet la réduction des odeurs et des volumes. Ce type d'installation permet d'augmenter la capacité d'entreposage de 15 à 35 % et la réduction des odeurs liées à l'entreposage, de 50 à 100 %. Selon la littérature, l'entreposage du lisier est responsable de 17 % des charges olfactives du 17 %.

Également, l'utilisation d'équipement d'épandage plus performant et la réduction du délai d'incorporation du lisier dans les sols permettrait de réduire les émissions d'odeur à l'épandage.

2205 Aider les propriétaires de petits boisés aussi à obtenir un revenu d'appoint par la forêt. Réduire ou abolir les taxes des propriétaires de boisés. Et, les papetières, accepter la pitoune, donc un équipement moins coûteux pour l'exploitation.

2210 Nous appuyons le principe de l'écoconditionnalité. Sa mesure encouragerait la diminution de la pollution et ne ferait pas perdre un avantage de compétitivité vis-à-vis nos concurrents commerciaux. C'est des mesures qui sont déjà en place dans d'autres pays.

2215 Assurer un contrôle et une surveillance du producteur délinquant, qu'on a dit encore qui est une minorité. Donc, actuellement, les pollueurs ont carte blanche en fin de compte en dehors des heures de bureau du ministère. Des mesures punitives adéquates et même retrait de permis et autorisation d'exploitation pour ces gens-là. Cette minorité de producteurs ternit l'image de l'industrie.

2220 **Mme ANNICK CORBEIL :**

En conclusion, nous croyons en la coopération des producteurs de porcs et leur implication dans la mise en place des pratiques performantes pour l'optimisation de leur industrie. Il faut cependant un encadrement clair des instances gouvernementales quant aux règles d'exploitation et des engagements incitatifs pour encourager l'application de telles pratiques. En bout de ligne, tous y seront gagnants.

Merci pour l'opportunité de s'exprimer et pour votre écoute attentive.

2230 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie. Ma question s'adresse à monsieur. Vous avez mentionné que les tableaux, les résultats d'analyse des taux d'azote dans la rivière Yamaska démontraient, en

2235 décembre et en janvier, en tout cas des pics. Vous faites l'hypothèse que quelqu'un déverse dans la rivière, mais est-ce que votre hypothèse va jusqu'à dire que c'est un agriculteur qui déverse son lisier dans la rivière? Et, si c'est le cas, comment pouvez-vous faire cette déduction si vous n'avez pas de preuve à l'appui?

M. GÉRARD MONTPETIT :

2240 Certaines de nos personnes ont une bonne idée. Mais, encore une fois, avoir la preuve qu'on peut amener en Cour et dire: coupable, est difficile. Parce que le geste est discret. Et, comme ça se fait souvent à travers les drains souterrains ou quelque chose comme ça, ça passe sous la neige et ça ne paraît pas. Nous avons une petite idée, mais être capable de nommer une personne, ça pourrait amener des poursuites pour le moment.

2245 Mais ce que nous aimerions beaucoup, même exigerions du ministère, ça serait d'avoir des personnes qui pourraient visiter certaines installations. Et je crois qu'une installation qui permet de polluer discrètement mais très efficacement devrait être sur le même titre que d'avoir une arme à feu dans une banque. Qu'est-ce que tu fais avec une arme à feu dans une banque?
2250 Tu n'as pas d'affaire. Et, ce n'est peut-être pas la même chose que si tu avais volé, mais la possession d'équipement qui permet de polluer discrètement devrait être honnie.

LA PRÉSIDENTE :

2255 Est-ce que vous avez manifesté déjà cette préoccupation au ministère de l'Environnement?

M. GÉRARD MONTPETIT :

2260 Nous en avons discuté avec certaines personnes qui sont en place. Nous avons reçu ces documents-là de façon très récente, qui le confirment. D'ailleurs, à la rigueur, si vous voulez les avoir, nous pouvons vous les remettre tout à l'heure. Mais ça reste pourquoi il y a cet azote-là ammoniacal? Et pourquoi en particulier cet hiver, c'est des taux jamais vus.

2265 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce que je retiens de votre propos, parce que je ne suis pas là pour faire des enquêtes sur des cas particuliers, mais ce que je retiens de votre propos, c'est que dans le fond, vous souhaitez qu'il y ait une intervention qui soit faite assez rapidement lorsque des gestes répréhensibles sont faits et que ces gestes ont un impact sur l'environnement. Mais est-ce que je vous comprends bien si je traduis ainsi, vous souhaitez que des mesures soient prises rapidement...

2275 **M. GÉRARD MONTPETIT :**

Rapidement.

LA PRÉSIDENTE :

2280 ... et que des gestes soient posés rapidement pour, en fait, condamner le geste.

M. GÉRARD MONTPETIT :

2285 Et, il faudrait peut-être, au niveau de l'environnement, avoir quelque chose qui soit l'équivalent d'Info-Crime. Donc, Info-Crime, en tout cas, ça a été installé à Saint-Hyacinthe, on fait un appel, on assure la confidentialité, bon, il y a telle chose qui se passe au niveau criminel. Mais qu'il y ait l'équivalent Info-Environnement ou quelque chose comme ça qui permettrait l'équivalent.

2290 **LA PRÉSIDENTE :**

2295 Mais ça existe déjà au ministère de l'Environnement, ce type de service. Peut-être qu'ils ne sont pas là le 31 décembre, mais vous savez pourquoi. J'imagine que vous aussi, vous êtes occupé de la même façon à ce moment-là. Mais, en tout cas, il y a ce type de service qui existe déjà. Il s'agit de l'utiliser. Je m'arrête là.

Est-ce que monsieur Marquis a une question?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2300

Merci, madame la présidente. Concernant la gestion des fertilisants, vous faites une suggestion intéressante, c'est-à-dire que, selon vous, simplement une réglementation basée sur le phosphore, ça règle peut-être certaines choses, mais ça n'en règle pas d'autres. Et, vous parlez d'un indice — comment l'appellez-vous encore — un indice de sécurité et vous proposez une

2305

façon de le calculer. C'est quelque chose d'intéressant.

Cependant, il y a une toute nouvelle réglementation qui n'a pas encore été mise à l'essai ou à peu près pas, depuis le mois de juin, qui est basée sur le phosphore. Comment verriez-vous la changer aussi rapidement? Parce qu'il y a déjà eu une réglementation basée sur l'azote.

2310

Maintenant, il y a une réglementation basée sur le phosphore et vous nous dites: bien, là, on devrait avoir un indice et, finalement, je suppose, l'indice devrait s'accompagner d'une réglementation basée à la fois sur le phosphore et sur l'azote.

2315

M. JEAN NADEAU :

On est accompagné de gens qui vont vous donner une réponse plus adéquate que la nôtre.

2320

M. GÉRARD MONTPETIT :

Monsieur Jacques Fournier.

2325

M. JACQUES FOURNIER :

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

2330

Bonsoir, monsieur!

M. JACQUES FOURNIER :

2335

Je comprends que peut-être le moment où on arrive avec une telle proposition est un petit peu embêtant, compte tenu que le REA a été déposé ça ne fait même pas un an. Par contre, on sait que dans l'application du REA, on n'est pas avancé beaucoup, et puis même dans les réglementations entourant le REA, on n'est pas avancé non plus beaucoup.

2340

Puis dans le champ, je m'aperçois que les agriculteurs rencontrent beaucoup de problèmes aussi à la mise en application du REA. D'ailleurs, dans les gens, ce soir, qui ont fait des présentations, ils mentionnaient que l'information fournie par le ministère de l'Environnement a tardé au niveau des agriculteurs, a tardé au niveau des municipalités. Le règlement a été

2345 approuvé au mois de juin et puis on était rendu à l'hiver quand l'information a vraiment commencé à circuler. Puis, en théorie, les agriculteurs devraient être obligés de respecter ça à partir de ce printemps.

2350 En tout cas, moi, je suis un petit peu perplexe à savoir comment est-ce qu'ils vont s'en sortir. Comment est-ce que les agronomes vont trouver le temps de faire tous les PAEF, de faire tous les suivis, les registres d'épandage, tout ça. Je suis un peu perplexe vis-à-vis de ça.

2355 On s'est permis de faire cette recommandation-là, non pas qu'on pense que ça doit être appliqué demain, mais on pensait qu'il y avait une belle occasion, du fait des audiences, pour faire la recommandation. Et, ça pourrait être une opportunité, autant au niveau environnemental qu'au niveau agricole, d'avoir une façon de faire différente.

2360 Parce que vous, vous avez lu le document, vous comprenez que c'est un lot de gestes qui peuvent être pris. Ce n'est pas nécessairement un contrôle strict de l'épandage ou de la quantité d'engrais mis sur le sol, mais c'est toutes les mesures qui peuvent être prises pour empêcher que les activités agricoles causent de la pollution.

2365 Donc, c'est très, très large comme moyen à entreprendre par l'agriculteur. Donc, ça donne plus de souplesse à l'agriculteur dans ses priorités et, aussi, dans ses possibilités. Parce qu'on sait que certains moyens, ça demande de l'équipement. Il y en a qui en ont; il y en a qui n'en ont pas. Ça fait que c'est dans cette optique-là.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2370 Mais je parle aussi à l'agronome. Est-ce que l'agronome qui prépare un PAEF et qui est, disons, sur une zone sensible où justement ça risquerait d'être l'azote qu'il contrôle, celui-ci ne devrait pas justement bâtir son PAEF, son plan en fonction justement de ce que peut prendre le sol, mais à ce moment-là au niveau de l'azote? Ce n'est pas inclus dans la préparation du PAEF?

M. JACQUES FOURNIER :

2375 Bien, si vous me parlez au point de vue professionnalisme de l'agronome, oui, je suis d'accord. Excepté que si on arrive, on prend l'exemple de la culture du maïs, est-ce que les gens ne seront pas portés à dire: bien, je vais respecter le minimum de la loi. J'ai assez d'autres contraintes, que cette contrainte-là qui ne m'est pas faite de façon aussi stricte, je vais peut-être passer par-dessus.

2380 Puis je ne sais pas si vous vous souvenez, lors des audiences publiques du mois de mars à Saint-Hyacinthe, l'Association des vendeurs d'engrais ou des fabricants d'engrais qui étaient là, ils vous ont noté dans leur tableau de présentation qu'il y avait eu une augmentation de vente d'azote. On a passé d'azote à phosphore comme contrôle, mais là les ventes d'azote ont augmenté. Ça fait que c'est peut-être un indice, ça aussi.

2385

LA PRÉSIDENTE :

2390 Alors, je pense qu'on va s'arrêter maintenant, parce que le temps est écoulé et il nous
reste encore un participant. Alors, si on veut que ces personnes aient encore les yeux ouverts.
Mais on vous remercie infiniment d'avoir participé à cette consultation publique et de nous avoir
apporté votre point de vue. Bonsoir.

2395 Alors, maintenant, j'invite la Fédération de la relève agricole du Québec et les porte-
parole qui sont Jean-Philippe Deschênes-Gilbert. Bonsoir, monsieur! Emmanuel Destrijker.

M. EMMANUEL DESTRIJKER :

2400 Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir! Et, Marc Champagne.

2405 **M. MARC CHAMPAGNE :**

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

2410 Bonsoir! Alors, peut-être mentionner le fait que dans le mémoire de la Fédération de
l'UPA qu'on a vu plus tôt, il y avait en annexe un document qui portait sur la relève agricole. Alors,
je veux juste le mentionner. On en a pris connaissance, même si ça n'a pas été mentionné
devant nous, on en a pris connaissance. Je vous donne la parole.

2415 **M. EMMANUEL DESTRIJKER :**

2420 Je vous remercie, madame la présidente, messieurs les commissaires. Faites-vous en
pas pour nous, on est bien réveillé, puis on a les yeux bien grand ouverts.

LA PRÉSIDENTE :

Je le sais, habituellement ça commence à 11 h, chez les jeunes.

2425 **M. EMMANUEL DESTRIJKER :**

Pour nous, la relève, on trouvait primordial que la Commission se questionne un peu sur la place des jeunes dans le développement durable et la Fédération, ce soir, de par son mémoire, a proposé une vision. Nous n'avons pas la prétention de dire que notre mémoire est la référence, nous voulons simplement apporter notre vision au développement durable de la production.

2430 Donc, pour ce qui est du plan de présentation, on va vous faire un bref résumé de ce qu'est la Fédération de la relève agricole du Québec. Un bref portrait du secteur et de l'établissement. Ce que sont pour nous les barrières à l'entrée. Et puis vraiment le coeur de notre mémoire, les orientations à privilégier et un peu le cadre de développement durable. Et, on finit le tout avec une petite conclusion.

2435 Qu'est-ce que la FRAQ? La FRAQ, c'est un regroupement de jeunes, 1 269 membres cette année, âgés entre 16 et 35 ans, ayant comme intérêt commun: un intérêt et un amour de l'agriculture.

2440 Notre slogan: *De l'école à la terre*. Donc, on fait le lien un peu entre la formation et la profession. En fait, c'est le créneau qu'occupe la Fédération de la relève agricole. On prend les jeunes un peu de leur formation jusqu'à leur établissement.

2445 Notre mission: améliorer les conditions en établissement en agriculture et à travailler une meilleure préparation des jeunes. C'est à ce titre de seul porte-parole de la relève agricole et des jeunes agriculteurs et agricultrices que l'on s'adresse à vous.

2450 Au niveau de la Fédération de la relève agricole, il y a trois volets qui, pour nous, sont indissociables: il y a le volet syndical, qui est, en fait, le volet revendication et consultation; le volet préparation, qui est information et formation; et le volet social, les échanges et les activités entre les jeunes.

2455 On le sait, au cours des dernières années, il y a de nombreuses pressions sur le monde agricole, des pressions de toutes sortes et de toutes provenances. On n'a qu'à lire les journaux pour s'en convaincre. On a eu des orientations gouvernementales en matière de jeunesse et d'insertion socio-économique lors du dernier Sommet du Québec de la jeunesse et la Politique québécoise de la jeunesse.

2460 On a de fortes préoccupations chez la relève agricole, des préoccupations mais surtout des inquiétudes face à notre avenir. Une question que la relève se pose, c'est: quelle est vraiment la place des jeunes dans le développement durable de l'agriculture et de la production porcine.

2465

2470 Un bref portrait du secteur et de l'établissement. Caractéristiques un peu du secteur: diminution importante du nombre de fermes, 10 % au cours des cinq dernières années. En fait, on perd deux fermes par jour au Québec. La valeur de la ferme moyenne au Québec est environ 1 M\$ et c'est aussi vrai dans la production porcine. La différence entre la valeur marchande versus la valeur économique, deux beaux mots qu'on aurait pu appeler *valeur de démantèlement* versus la *capacité de remboursement*. C'est un terme poli. Des inscriptions en formation agricole qui stagnent, mais par contre, de ce côté-là, il n'y a pas vraiment de problème parce que de la relève, il y en a en quantité suffisante.

2475 Les caractéristiques de l'établissement. Il y a plusieurs préoccupations pour l'établissement et je pense que ces préoccupations-là sont partagées par l'ensemble des producteurs et pas simplement par la relève agricole. Au cours de la prochaine année, normalement, ce qui est prévu, c'est environ une centaine d'établissements en production porcine. Donc, c'est 100 nouveaux jeunes qui vont accéder à la profession d'agriculteur. Puis, 2480 sur ces 100, environ une quarantaine d'établissements qui vont être aidés selon les programmes d'aide de La Financière agricole du Québec. 83 % des agriculteurs jugent assez ou très important le transfert de leur ferme. Donc, on voit qu'il y a vraiment une préoccupation de l'ensemble des producteurs et pas encore une fois seulement des jeunes de la relève. Ça touche vraiment l'ensemble des producteurs.

2485 On a identifié trois principales barrières qui, pour nous, sont des barrières à l'entrée. En premier, l'accès limité au financement. En agriculture, on sait qu'on a besoin d'une forte capitalisation. On parle d'environ 5 \$ d'investissement pour un retour de 1 \$, alors que dans les autres secteurs, on peut parler autour de 2 \$ pour un retour de 1 \$.

2490 Ce qu'on observe aussi, que les programmes d'aide atteignent rapidement leur limite comme les primes à l'établissement. Ça, on a vite fait le tour. Il n'y a aucune forme de réinvestissement des capitaux, comme c'est le cas à la FTQ, à la CSN. Il n'y a aucun fonds qui retourne vraiment des fonds au niveau agricole et du capital de risque.

2495 Ce que les producteurs qui quittent la profession veulent, bien, c'est bien sûr obtenir le meilleur prix parce que, bien souvent, c'est leur seul revenu de retraite et ils se sont fiés là-dessus pour pouvoir profiter de la vie, ce qui est tout à fait normal. Mais, pour nous, la problématique numéro un, c'est vraiment l'accès limité au financement.

2500 Une autre des barrières: l'accès limité au foncier et aux moyens de production. On sait qu'il y a une hausse de la valeur des terres, une obligation de superficie accrue, le nouveau REA qui oblige les producteurs à disposer des terres. On a aussi au Québec un modèle axé sur la disposition des terres puis, ça, c'est un peu dû au fait qu'il n'y a aucun encadrement au niveau de 2505 la location et rien qui favorise la location des terres. Donc, les gens favorisent l'achat. Il y a une concentration des entreprises. Encore une fois, moins d'opportunité pour un jeune de s'établir.

2510 Une troisième barrière à l'entrée: l'accès limité aux services-conseils. L'étendue des besoins en services-conseils, ça touche à plusieurs niveaux: niveau de la gestion, de l'agroenvironnement, de la planification, du financement, de la communication. Donc, il y a un

vaste éventail qui n'est pas touché. Il y a un réseautage qui est déficient. Oui, on est au courant qu'il existe des clubs en agroenvironnement, des CREA, des CMEA, mais il n'y a pas vraiment rien qui fait le lien entre tous ces organismes-là.

2515 En fait, l'intégration est là pour répondre à ces besoins-là. L'intégration offre ces services-conseils, ces services au niveau financier, au niveau du service-conseil. Donc, c'est un peu pour ça aussi qu'on se retrouve face à l'intégration. Et, comme je disais, il y a une absence vraiment d'une porte d'entrée unique qui regrouperait tous ces services-conseils.

2520 Les trois orientations que la relève agricole privilégie ou, en fait, les trois visions d'avenir que l'on voit. Ce qu'on veut, c'est vraiment se donner une vision commune du développement en agriculture. On veut viser le maintien du nombre de fermes et le renouvellement des générations. Et, bien sûr, tout ça, ça vient d'un besoin d'une forte volonté politique. En fait, ce qu'il faudrait, ça serait développer une culture de la relève. Il faudrait arriver à penser relève.

2525 On croit qu'avant toute chose, il faut se donner une vision comme agriculteur. Puis je pense que c'est préalable à la définition d'un véritable modèle. Il va falloir vraiment se mettre dans la tête que quand on ne sera pas là, il y en aura encore d'autres derrière nous.

2530 Une autre des orientations à privilégier: l'accès à la profession d'agriculteur sans discrimination. On sait qu'il y a une attirance des jeunes pour la production et des investissements moindres, en fait, que dans des productions contingentées. Il y a la sécurité du revenu. Il y a une mise en marché collective. Il y a la modernisation de certaines tâches, qui permet de compléter son temps avec une autre production. Donc, on voit souvent des productions laitières ou autres
2535 qui, quand vient le temps d'intégrer un jeune à l'entreprise, décident d'agrandir par la production porcine.

En fait, l'agriculture, c'est un projet de vie. Selon nous, c'est plus qu'un métier. C'est véritablement un mode de vie.

2540 Puis il faut se donner une vision jeunesse encore une fois. Puis par vision jeunesse, je vais vous donner un petit exemple qu'on a ressorti et qui, pour nous, nous a fait très mal. En fait, c'est quand le moratoire est sorti. Le moratoire, ça a été pour nous une politique mur à mur. C'est une politique qui ne fait aucune distinction et qui n'a pas empêché les producteurs en place
2545 de vivre. Alors que pour les jeunes, ça les a empêchés de réaliser leur rêve de s'établir en agriculture. Bref, on n'a pas su distinguer les jeunes, qui ne demandaient qu'à vivre de l'agriculture, des producteurs en place.

2550 Les orientations à privilégier, un troisième point: l'occupation et l'aménagement du territoire. L'agriculture, on le sait, est liée à la ruralité. L'agriculture a plusieurs occupations, et pour reprendre un peu le terme que l'UPA a utilisé dans la campagne électorale: mettre l'agriculture dans nos campagnes. Et, ce, dans tous les sens du mot.

2555 La présence de jeunes familles en région, ça contribue au dynamisme des collectives rurales et, en fait, l'agriculture occupe et aménage le territoire. Ce qu'il faut faire aussi bien

attention, c'est sortir du cercle vicieux. Pas d'agriculture = l'exode des populations. Absence de masse critique: disparition des services. Donc, absence d'agriculture. Et, on peut tourner longtemps avec un cercle comme ça.

2560 À la Fédération de la relève agricole, on suggère quatre paramètres pour les modèles à venir. Le premier: une diversification des modèles.

2565 Pour nous, il n'existe pas de modèle unique. Il faut favoriser le démarrage de nouvelles entreprises et le transfert des fermes existantes. Ce qu'on verrait aussi, ça serait un organisme de gestion du foncier par un organisme désigné. Et, on sait qu'une des barrières à l'entrée, c'est l'accès au foncier. Donc, pour favoriser l'établissement des jeunes. Puis, en fait, cet organisme-là viendrait un peu contrer la hausse de la valeur des terres.

2570 Mettre en place un cadre législatif. Encore une fois, pour contrôler l'accès au foncier. Puis tenir compte des besoins et des moyens qui diffèrent. Les producteurs en place n'ont pas tous les mêmes besoins et les mêmes moyens, et encore moins la relève agricole.

2575 On demande aussi de développer une équivalence à l'intégration. On ne se fera pas de cachette, l'intégration est une réalité bien présente et même au niveau de la relève agricole.

2580 Donc, ce qu'on demande un peu, c'est une refonte des programmes d'aide actuels pour un accès au financement et une disponibilité des services-conseils par un réseau de conseillers. En fait, c'est les deux principaux piliers qui expliquent l'omniprésence de l'intégration. L'intégration a le financement et a les services-conseils.

2585 Ce qu'on demande aussi, c'est de baliser l'intégration par une législation, principalement pour s'assurer que les producteurs aient une participation aux bénéfices. Et, ce qu'on demande, c'est de faire la différence entre être un gérant de bannière et un producteur exploitant.

2590 La révision du modèle actuel. On demande aussi une modulation des aides en fonction du stade de développement de l'entreprise. Pour nous, on a sorti quatre stades: soit le stade de démarrage, le stade de transfert, le stade de croissance et le stade de pérennité. Et, en fait, on a établi ces quatre stades-là parce que les besoins diffèrent à chaque stade du développement de l'entreprise.

2595 On demande l'introduction progressive de nouvelles normes, pour ne pas arriver avec des normes comme on a eues, des coups de barre que les producteurs n'ont rien pour se préparer et qui sont mis devant le fait accompli.

2600 Un nouveau modèle de coût de production, dépendamment du stade de développement de l'entreprise. Et, aussi, le partage des coûts environnementaux. Présentement, c'est les producteurs et l'État qui se partagent ça. Et nous, ce qu'on voudrait, que ça soit les producteurs et l'ensemble de la société avec l'État. On sait que l'État, c'est l'ensemble de la société, mais on voudrait que ça aille au-delà de ça, parce que c'est toute la société qui va bénéficier de cet environnement durable là et pas seulement les producteurs.

2605 On voudrait aussi rétablir un dialogue entre les citoyens et les producteurs. Il y a présentement une incompréhension mutuelle qui entraîne frustrations et dévalorisation. On voudrait arrêter la guerre entre la population et les agriculteurs. On voudrait passer des perceptions aux faits. Il y a une très grande incompréhension de l'agriculture, je crois, au niveau de la population urbaine. Expliquer ce qu'est l'agriculture moderne et ses contraintes. En fait, ce qu'on demande, c'est un projet de société pour redonner aux jeunes agriculteurs leur fierté, pour que la relève puisse être fière d'être agriculteurs et agricultrices.

2610 Pour conclure. Quelle est véritablement la place des jeunes dans le développement durable de l'agriculture et de la production porcine? On sait qu'il y a des particularités du secteur qui deviennent vite des barrières à l'entrée: la valeur des fermes, l'accès limité au financement, aux services-conseils.

2615 Ce qu'on voudrait, c'est se donner une vision du développement où les jeunes occuperont une place de choix. En fait, tout ça selon les orientations gouvernementales en matière de jeunesse et d'entrepreneurship. Nous vous remercions.

LA PRÉSIDENTE :

2620 Merci. Vous dites, d'une part, que l'intégration, c'est une bonne façon pour aider les jeunes de partir en affaires. Puis, d'autre part, vous nous dites il faudrait qu'on développe une équivalence à l'intégration. Alors, si c'est une bonne affaire, l'intégration, pourquoi vous avez besoin d'autre chose?

2625

M. EMMANUEL DESTRIJKER :

2630 Je pense que j'ai été très mal cité. On va dire comme tout le monde: «J'ai été très mal cité.» La Fédération de la relève agricole, on ne croit pas que l'intégration est une très bonne chose pour le démarrage et le transfert d'entreprise. Ce qu'on observe, c'est qu'on n'a rien qui équivaut à l'intégration. On n'a pas le choix, souvent. On est devant un fait accompli. Ce qu'on demande, c'est qu'il y ait véritablement une équivalence à l'intégration.

LA PRÉSIDENTE :

2635 Alors, ma question, j'aimerais savoir pourquoi l'intégration n'est pas une bonne solution pour vous?

M. MARC CHAMPAGNE :

2640 Si je peux me permettre, je vais continuer sur ce point-là. Pourquoi que l'intégration n'est pas une bonne solution? Je pense que le Syndicat, tantôt, des producteurs de porcs a bien diversifié le mot *intégration* avec différents termes. C'est que présentement, c'est une solution qui est en place pour la relève parce qu'il n'y a pas d'autres services qui sont là.

2645 Pourquoi la relève dit que ce n'est pas une bonne solution? C'est qu'on est rendu avec un mode de solution que c'est l'intégration, puis on n'a pas le choix si on veut s'établir. Il faut développer des services équivalents à l'intégration. Où c'est qu'on devient, on sent que la relève s'en vient des gérants de bannière pour des compagnies. Je peux caricaturer: des gérants de McDonalds. Mais au mode agricole.

2650 Ce qu'on veut favoriser, c'est un mode de propriétaire exploitant pour pouvoir construire un milieu, construire une famille et gérer une économie sociale autour. Lorsqu'on parle d'équivalence à l'intégration en services non liés, ça pourrait être aussi bien par des exemples que la Fédération des producteurs de porcs pouvait faire des liens entre les naisseurs-finisseeurs. Un producteur qui est seulement naisseur et un autre qui est seulement finisseur pourraient faire des liens.

2660 Présentement, un jeune qui veut se construire une finition, souvent, et c'est la généralité, va voir justement un fournisseur d'intrants qui donne des services liés, donc, il est obligé de se rattacher parce qu'eux font les liens pour les producteurs.

2665 On prend l'exemple dans le système d'alimentation animale dans le porc. Il y a pratiquement seulement que les compagnies de moulée qui font les recommandations au niveau de l'alimentation dans le porc. Si on fait une comparaison avec le lait, il y a un service indépendant qui est donné, qui est le PATLQ, qui permet au producteur de faire le libre choix de son fournisseur d'intrants avec une formulation indépendante. Ça fait que je pense que c'est des exemples de services équivalents, où on cherche toujours un moyen de rendre indépendant et autonome le jeune d'acquérir son entreprise.

2670

M. EMMANUEL DESTRIJKER :

Puis pour ajouter, je sais que tout ce que je dirai pourra être retenu contre moi, mais...

2675

LA PRÉSIDENTE :

Et, j'espère ne pas mal vous citer.

2680

M. EMMANUEL DESTRIJKER :

L'intégration, c'est un peu comme une drogue. C'est l'un de l'essayer, mais il faut être capable de s'en sortir à un moment donné. Puis c'est ce bout-là.

2685

LA PRÉSIDENTE :

Mais, moi, j'en ai entendu des intégrateurs un petit peu partout, on a fait une tournée, il n'y a pas un intégrateur qui nous a dit, comment je pourrais dire, qui liait pieds et mains liés les gens qui décidaient de faire affaires avec eux. Il y a même des intégrateurs qui nous ont dit qu'ils encourageaient, après un moment donné, quand l'intégré souhaitait se dégager de ce lien, il n'y avait rien contre. Je ne dis pas qu'il continuait nécessairement à financer, ça, je ne suis pas rentrée dans ces détails-là, mais ce n'est pas un contrat à vie, d'après ce que j'ai compris.

2690

M. EMMANUEL DESTRIJKER :

2695

En fait, ce qu'on demande à la Fédération de la relève agricole, c'est d'avoir le choix. Là, c'est vraiment le seul choix qu'on a, c'est ça. C'est d'avoir une chance d'explorer d'autre chose. Parce que présentement, le seul choix qu'on a, le seul véritable choix, si on regarde les vraies choses au niveau financier... quand on va voir La Financière, ils nous demandent: «As-tu un contrat d'intégrateur?» Sinon... Lui, il finira de le financer.

2700

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ce que vous aimeriez, c'est que ce soit La Financière agricole qui soit votre créancier.

2705

M. EMMANUEL DESTRIJKER :

Ou autre.

2710

LA PRÉSIDENTE :

Ou autre.

M. MARC CHAMPAGNE :

2715

Pour faire la caricature, c'est très simple, si je peux continuer un petit peu sur le même point. Lorsqu'on est un jeune qui sort de l'école, on a de 10 à 30 000 \$ de dette d'études. On vient pour acquérir une entreprise agricole, où c'est qu'il y a une valeur de 1 M\$, pour faire des chiffres ronds, autant La Financière agricole que toute institution financière nous demandent une mise de fonds, une mise en garantie de 10 à 20 %. Je ne pense pas qu'il y ait un jeune qui sort de l'école qui a 100 à 200 000 \$ à mettre tout de suite ou à sortir de ses poches. Alors, c'est ce qui limite vraiment l'accès à cette profession-là aussi.

2720

Mais c'est là que l'intégrateur arrive comme source de solution en finançant le jeune. Le contrat peut être de cinq ans, mais si l'intégrateur a financé le jeune sur dix ans, il est quand même pris dans l'état. On ne connaît pas les contrats, tout ce qui se fait d'un bout à l'autre. Mais il faut avoir une propre autonomie. Puis c'est vers ça qu'on cherche, mais c'est un ensemble de choses, autant les services-conseils non liés que le financement qui devraient être pris en conséquence.

2725

2730

LA PRÉSIDENTE :

Mais vous allez quand même avoir un créancier.

2735

M. MARC CHAMPAGNE :

Oui, mais le créancier n'est pas attaché avec un service lié. Ça nous prend un service non lié, pour le jour qu'on ne s'entend plus avec la personne qui donne le service lié ou, par choix personnel, qu'on fasse une autre tournure dans notre entreprise, qu'on ait le choix de mieux virer par notre propre décision.

2740

M. EMMANUEL DESTRIJKER :

Le créancier ne nous sera pas imposé. On l'aura choisi.

2745

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

2750 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Vous avez dit quelque chose qui peut être retenu contre vous.

2755 **M. EMMANUEL DESTRIJKER :**

On a des bons avocats!

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2760 Est-ce qu'un de vous s'est fait dire par La Financière: «As-tu un intégrateur?» Ou si vous parlez par oui-dire. Si vous répétez des choses que les gens vous ont dites ou si vous en avez une expérience personnelle.

2765 **M. MARC CHAMPAGNE :**

Vous en avez un juste en avant.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2770 Je demande aux trois en avant. Quand je partirai, on verra bien.

M. MARC CHAMPAGNE :

2775 On en a un des trois en avant. Je peux parler par expérience personnelle. Mon père a établi une porcherie en 2000 parce que je sortais des études, pour me faire de la place sur le secteur laitier dans l'entreprise. On a été financé, même si nous n'avions pas de contrat d'intégration, mais ça a été une réticence envers La Financière agricole. Dans leur politique, ils disent que ce n'est pas une exigence, mais quand arrive la véritable demande de financement, ça les chatouille plus lorsque nous n'avons pas un contrat lié avec un fournisseur d'intrants pour nous
2780 fournir. De la pratique à la parole, il y a une divergence.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2785 L'intégration maintenant dans le système coopératif, parce qu'on a eu une série qui sont venus nous dire que l'idéal, c'était l'intégration en coopération. On dirait que vous avez un langage gestuel!

M. EMMANUEL DESTRIJKER :

2790 Moi personnellement, les coopératives, jusqu'à un certain point, je les embarquerais avec les intégrateurs.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2795 Ah! oui?

M. EMMANUEL DESTRIJKER :

2800 Oui.

M. MARC CHAMPAGNE :

2805 Si on peut dire, le mouvement coopératif a été un petit peu — je m'en viens à une critique personnelle, parce que je ne vous le cacherai pas, on n'a pas fait la réflexion nous autres mêmes à la Fédération, mais je vais en faire une critique personnelle — ils n'ont pas eu le choix d'emboîter le pas des intégrateurs indépendants qui sont sous d'autres bannières que le mouvement coopératif.

2810 Mais je pense qu'il faut revoir notre mode de mouvement coopératif, qui est vraiment d'accompagner les producteurs et amener une équité. Ou, par exemple, au lieu qu'une coopérative acquière elle-même des terres ou un établissement, ça serait davantage dans l'accompagnement d'un producteur pour le faire. Je pense que c'est là la vérité du mouvement coopératif et sa fonction rentre en ligne de compte.

2815 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Il y en a de ce type-là qui sont venus nous voir.

2820 **M. MARC CHAMPAGNE :**

Oui, il y en a de ce type-là. Dans ma région, c'est le modèle qui a été privilégié.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2825 Sinon, vous seriez obligé de déplacer votre terre. C'est compliqué un petit peu.

M. MARC CHAMPAGNE :

2830 C'est un petit peu compliqué, mais j'aime ma région.

M. EMMANUEL DESTRIJKER :

Parce que quand une coopérative vient me concurrencer sur le prix des terres, selon moi, elle ne m'aide pas beaucoup. Ce n'est pas une coopérative plus qu'une autre grande compagnie.

2835

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

2840

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Merci, madame la présidente. À la page 19 de votre mémoire — vous n'en aurez peut-être pas besoin — vous parlez de l'expérience étrangère par rapport à la relève et vous racontez que vous êtes allés visiter trois états américains. Vous êtes allés en France aussi pour voir un peu qu'est-ce qui se fait là-bas. Alors, vous rapportez un certain nombre d'éléments que vous avez vus. Mais une chose qui m'a intrigué un peu. Ici, il y a une prime à l'établissement. Alors, vous ne dites pas si dans les endroits où vous êtes allés, s'il y avait des primes à l'établissement et, si oui, de quel niveau elles étaient. Pourriez-vous, si vous avez ces informations-là, nous les donner?

2845

2850

M. EMMANUEL DESTRIJKER :

Ça fait bien qu'on écrive *nous* à la Fédération de la relève, mais vu qu'on a un budget quand même limité, ça a été une personne qui a voyagé. Ça fait que je vais le laisser...

2855

M. JEAN-PHILIPPE DESCHÊNES-GILBERT :

Non pas voyagé, mais fait une mission!

2860

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Quelle belle façon de dire les choses.

M. JEAN-PHILIPPE DESCHÊNES-GILBERT :

2865

Non, plus sérieusement, le modèle américain, il n'y a pas de prime à l'établissement à proprement parler. Ça, de toute façon, on pourra faire parvenir à la Commission ces informations-là. Je les ai sur papier, mais je vous dis ce que je me souviens. C'est plutôt, eux, sur un plafond de taux d'intérêt. On sait que La Financière, il y a une prime et un plafond qui est fixé à 6-7-8, selon le niveau de formation. Aux États-Unis, il est fixé à 4 %. Donc, c'est un plafond à 4 %, je pense, sur le premier 250 000 \$.

2870

En France, c'est vraiment le modèle qui ressemble un petit peu plus au modèle québécois — ou le modèle québécois ressemble plus à celui de la France — il y a une prime à l'établissement

2875 qui, eux, est pas tant en fonction de la région de production, en fonction pas du type de sol, en
fonction de la géographie, voilà. Donc, la prime est plus élevée si vous êtes en zone de
montagne que si vous êtes en zone de plaine. Mais grosso modo — je ne l'ai pas en euros — mais
ça s'apparente drôlement à ce qui se fait au Québec, sauf que le plafond d'intérêts, eux, est
2880 beaucoup plus intéressant qu'ici, un taux d'intérêt de 2 % en zone de montagne et de 3.5 % en
zone de plaine.

Donc, bref, pour répondre à votre question, il y a des primes en France, mais tant en
France qu'aux États-Unis, on joue plus sur le taux d'intérêts, donc diminuer les annuités. Donc,
on joue plus sur la notion de liquidité de l'entreprise que sur...

2885 Et, en France, il y a une série d'autres mesures également. Un producteur qui veut faire
le portrait de son entreprise va être financé pour ça, parce qu'il le fait dans l'optique de transférer.
Donc, il y a une série d'autres mesures aussi qui sont associées à ça.

2890 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Merci. Donc, vous n'avez pas que voyagé, vous êtes vraiment revenu avec de
l'information.

2895 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce qui est important. C'est une nuance importante. Alors, on vous remercie d'avoir
participé à cette consultation publique. On va s'arrêter maintenant parce que, sinon, on va vous
attendre. Et j'imagine que vous avez un geste symbolique à nous démontrer, non?

2900

M. MARC CHAMPAGNE :

Si je pouvais me permettre un petit mot, si tu me permets Emmanuel, c'est que le petite
message, je pense, qu'on peut lancer à l'ensemble collectif: tout comme l'eau, la nourriture est
2905 un bien commun. Étant donné que c'est un bien commun, c'est à l'ensemble de la population de
supporter les coûts, les besoins, que l'amélioration à l'environnement apporte. Ce n'est pas juste
un projet aux producteurs mais c'est un projet de collectivité dans son ensemble.

C'est-à-dire que chaque citoyen chez lui doit penser au producteur qui le nourrit et qui fait
2910 tous les efforts nécessaires pour le nourrir sainement, dans un environnement respectueux. Mais
si le consommateur exige de plus en plus, il va falloir supporter ce monde agricole là. Et ceux qui
vont en écopant, si on ne les supporte pas, ça va toujours rester le monde de demain.

2915 **M. EMMANUEL DESTRIJKER :**

Madame la présidente, on ne demandera pas à tous les jeunes ici dans la salle de se
lever, mais vous avez sûrement pu remarquer qu'il y a quand même une bonne partie de jeunes
dans l'assistance, malgré l'heure tardive, et on sait qu'ils vont se lever très tôt demain matin.

2920 **LA PRÉSIDENTE :**

Et, je leur ai d'ailleurs indiqué là où ils pouvaient s'asseoir. Alors, je sais où est-ce qu'ils sont et je les salue. Alors, on vous remercie.

2925 Ceci met fin donc à nos séances publiques ici même à Drummondville. On remercie tous ceux qui ont participé à ces séances publiques, qui nous ont transmis leur opinion sur le dossier de la production porcine et on invite ceux qui sont des passionnés de la question à nous suivre à La Pocatière, demain après-midi, à 13 h 30. Au plaisir de vous y revoir!

2930 *****

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

2935

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.

2940